

670^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 3 avril 2007

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 15 JUIN 2007 (N° 7.812)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 3.368). | RESERVEE A UNE PROPOSITION DE LOI DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS PREVUES PAR LA CONSTITUTION - DEBAT (p. 3.384). |
| II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 3.378). | |
| III. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 3.378). | VII. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 3.396). |
| IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES (p. 3.381). | VIII. ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 3.397). |
| V. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 3.383). | IX. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 3.397). |
| VI. DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SUITE | |

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2007**

—
**Séance publique
du mardi 3 avril 2007**
—

Sont présents : M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mmes Christine PASQUIER-CIULLA, Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Stéphane VALERI, Conseillers Nationaux.

—
Absent excusé : M. Jean-Charles GARDETTO, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

—
Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Séverine CANIS, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mme Kristel MALGHERINI, Rédacteur Principal.
—

La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge.
—

**I.
RENOUVELLEMENT DU
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE**

M. le Président d'âge.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première séance publique de la présente session ordinaire de l'année 2007.

Je dois tout d'abord excuser l'absence de M. Jean-Charles GARDETTO, absent de la Principauté.

Je vous propose de passer maintenant au premier point de l'ordre du jour.

Ainsi que vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement intérieur de notre Assemblée, cette première séance publique de la première session est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Je vous rappelle que, cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice ; je vous invite, chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président. Mais auparavant, je tiens à rappeler qu'aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge, article 2 de notre règlement.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Stéphane VALERI.- Monsieur le Doyen, je suis candidat à la présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie.

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Monsieur BOISSON ?

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, permettez-moi de motiver mon vote.

M. le Président d'âge.- Vous avez le droit de motiver votre vote.

M. Claude BOISSON.- Je tiens tout particulièrement ce soir à motiver mon vote concernant la candidature de M. VALERI au poste de Président, vote qui sera bien évidemment négatif.

Contrairement à ce que vous dites, Monsieur VALERI, tout comme certains de vos amis se plaisent à l'imaginer ou à le faire croire, ce n'est pas par ambition personnelle, par désir de m'emparer de votre place ou pour régler des comptes personnels avec vous, qui perdureraient depuis un lointain passé politique, que je ne voterai pas pour vous.

Les vraies raisons, je vais vous les communiquer ce soir, m'exprimant comme élu au nom d'une majorité de Monégasques.

La stricte vérité est fondée sur deux raisons essentielles qui, à mon sens et à celui de nombreux compatriotes, ne nous permettent plus de vous reconnaître la « légitimité morale » d'occuper la place de Président.

Parce que vous avez transgressé trop gravement les engagements que les élus de la majorité UpM, celle issue des urnes en 2003, engagements qui étaient fondés sur la base de valeurs d'équité, de transparence, de non-ingérence, de fonctionnement démocratique y compris avec l'opposition, d'abolition du clientélisme.

En faisant trop souvent tout le contraire, vous êtes devenu le spécialiste de l'ingérence, du clientélisme et du populisme et, en plus de ce véritable « hold-up politique », réalisé avec une bonhomie faussement angélique, vous masquez vos attitudes d'une double réaction : celle de vous étonner, de nier, de vous poser en victime, de contester la véracité des faits même face à des « F.D.M.P » (Flag ou Flagrants Délits Moraux Politiques), puis plus encore, de vous plaindre de faire l'objet d'attaques et d'accusations, alors que vous êtes seul responsable des conséquences de vos actes... !

Il ne s'agit pas d'accusations ou d'attaques contre vous, car je ne fais que me référer à des faits, des preuves, des témoignages, et même à des aveux de certains de vos anciens collaborateurs qui, faisant prévaloir leur dignité, ont décidé de vous quitter. C'est avec une immense déception que je collecte une liste accablante et bouleversante ; ne serait-ce que pour un seul exemple

parmi bien d'autres, l'ingérence que vous avez menée pour les promotions internes au Casino de Monte-Carlo.

Alors, Monsieur VALERI, quand vous osez dire autour de vous que je vous ai trahi en quittant mon poste de Vice-Président, je vous réponds que je suis fier, fier d'avoir eu le courage de perdre ce statut, pour cesser, contrairement à d'autres, de cautionner vos agissements, car c'est vous qui avez trahi les engagements du programme de la majorité UpM pour lequel vingt élus, ici présents, ont travaillé honnêtement.

Quelles que soient les polémiques que mes affirmations peuvent déclencher, vous serez désormais prisonnier de la réalité des faits dont vous êtes responsable et une majorité de Monégasques sait tout cela.

Alors, vous allez vous réfugier derrière le bilan du programme, que je juge partiellement positif, mais dans sa réalisation je vous tiens responsable d'y parvenir avec des méthodes totalement incompatibles avec les engagements de l'UpM, car l'essentiel n'est pas seulement de parvenir à ses objectifs, mais la manière employée pour y parvenir, la fin ne justifiant jamais les moyens, si l'on se réfère à une morale politique... Pour moi cette manière doit toujours être et seulement être fondée sur l'éthique, et ne pas seulement l'affirmer, mais le démontrer et ne pas faire en coulisses le contraire.

D'ailleurs, en ce qui concerne le bilan du programme, je vous prie de cesser de vous l'approprier, comme vous vous êtes approprié le personnel, les finances et les moyens du Conseil National !

Ce bilan est le fruit du travail des vingt et un élus de la majorité UpM, y compris de ceux de l'UP, de l'UNAM et de PFM qui ont quitté la majorité, sans oublier le travail de tous les Présidents qui se sont succédés, que vous laissez bien trop souvent dans l'ombre... Et je revendiquerai 1/21^{ème} de ma part de ce travail et des résultats positifs du bilan !

Quant à votre majorité dont vous prévalez tant, « Nous sommes dix-huit » dites-vous, oui mais vous en avez perdu cinq et pas des moindres, ce qui est plutôt le comportement d'un diviseur que d'un « rassembleur », de celui qui a désuni la majorité, car hormis le fait...

M. le Président d'âge.- Monsieur BOISSON, n'entrez pas trop dans le débat, on est là juste pour donner une motivation de vote.

M. Claude BOISSON.- Bien sûr... car hormis le fait que si vous avez été élu Président en 2003 grâce à la contribution de René GIORDANO et de moi-même – ne

l'oubliez jamais – votre majorité n'est plus représentative de la volonté du peuple monégasque qui s'est exprimée au moment des élections de 2003 ; elle n'est plus qu'une majorité virtuelle, relative grâce au nombre d'élus qui en restent.

Et depuis ma démission de la vice-présidence, je me lève, Monsieur, bien droit, pour représenter une majorité silencieuse...

Si ce n'était que l'ingérence, le clientélisme, le populisme et les méthodes politiciennes, mais voilà que survient, je suis bien obligé d'en parler dans le cadre de ce vote, ce qui est la deuxième raison de ma défiance, en septembre 2006, le rapport SERIEYX !

Ce n'est pas moi, Monsieur, qui ait choisi M. SERIEYX, et je ne connais de ce personnage que sa réputation en France de magistrat d'honneur, irréprochable et incorruptible, dont les affirmations ne peuvent jamais être mises en doute, même pas par les politiciens sourds et aveugles !

Ce n'est pas moi, mais lui qui évoque des anomalies de gestion à caractère pénal, fait allusion à des emplois fictifs et cite l'usage de faux !

Alors que ce soit clair, me plaçant sur un plan et dans un cadre strictement politique et institutionnel, cela est intolérable !

(Brouhaha dans le public).

M. le Président d'âge.- S'il vous plaît, Monsieur BOISSON, abrégez.

M. Claude BOISSON.- Je saute une partie, je vais passer sur un certain nombre de choses qu'évoquait le troisième rapport quand vous avez fait pression sur M. PALMARO pour qu'il le signe.

A noter en passant, que quelles que soient vos démarches, l'apurement des comptes de 2005 et de 2006 reste à faire, alors que la plupart des mêmes anomalies se sont poursuivies...

(Brouhaha dans le public)

M. le Président d'âge.- Silence, s'il vous plaît...

M. Claude BOISSON.- Cela ne me dérange pas, il y a des supporters de l'UP qui viennent troubler le débat...

M. le Président d'âge.- Non, s'il vous plaît, dans la salle, du calme, laissez terminer M. BOISSON, mais le plus rapidement possible.

M. Claude BOISSON.- Sur ce sujet, je m'interroge sur les repères d'éthique qu'auraient les Monégasques et les résidents de ce pays, si nous occultions de tels dysfonctionnements et de tels agissements de la part du Président de la Haute Assemblée.

Et en ce sens, contrairement à ce que vous invoquez pour vous défendre, non Monsieur, ce n'est pas M. PALMARO, ni moi-même, mais c'est vous qui portez préjudice à l'image du Conseil National et à celle de notre pays, et désormais, ayez au moins le courage d'assumer vos méthodes et vos actes...

En conclusion, Monsieur VALERI, parce que vous avez transgressé les engagements de l'UpM de 2003 et parce que vous êtes responsable de dysfonctionnements avérés et incontestables du Conseil National, je m'oppose fermement à ce que vous continuiez à occuper cette place... car elle doit être désormais uniquement réservée à un homme qui fait preuve d'une conduite morale exemplaire.

Pour moi, vous n'êtes pas du tout celui-là, et bien que vous bénéficierez d'un vote positif majoritaire et des applaudissements de vos supporters dans le public, je considérerai que votre élection n'aura qu'une valeur relative, et je continuerai à démontrer dans mon action politique, et quoi qu'il advienne, sachez et n'oubliez jamais qu'en politique, comme je l'ai démontré depuis vingt-quatre ans, je préférerai « me battre comme un lion », que trahir mes valeurs et mes convictions, vous prêter allégeance et « subir comme un mouton » !

Merci, Monsieur.

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur BOISSON. Y a-t-il encore des interventions ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Doyen.

Je m'excuse d'allonger le débat mais l'intervention de M. BOISSON était tellement prévisible et hors sujet que j'avais préparé une réponse !

(Rires).

D'ailleurs, nous aurions pu faire l'économie de ce début de séance parce qu'il me semble avoir déjà entendu tout ça, ici même, le 10 octobre 2006.

Pendant que M. BOISSON a fait un arrêt sur image de six mois pour peaufiner ses attaques, notre majorité a voté deux budgets, plusieurs projets de loi et tenu quelques dizaines de Commissions pour faire avancer son programme.

Les démissions successives de MM. BOISSON et PALMARO ne relèvent pas du hasard mais d'une conspiration visant à porter des accusations et des suspicions sur la gestion 2004 du Conseil National, à partir d'un audit que rien ne nous obligeait à faire et qui devait nous servir de guide pour en améliorer le fonctionnement.

Vous avez sorti des extraits du rapport SERIEYX de leur contexte pour bâtir un scénario digne d'une série noire. Redescendez sur terre : à aucun moment, ce rapport ne parle ni d'emploi fictif ni d'enrichissement personnel de qui que ce soit.

Pour satisfaire des ambitions personnelles déçues, vous avez tous les deux succombé à la mauvaise foi, au cynisme, au vice et à l'ignorance.

Pour les personnes qui nous écoutent ce soir, je rappellerai un passage de mon intervention précédente, relatif à une déclaration de M. James CHARRIER qui est l'actuel Président de la Commission Supérieure des Comptes. M. CHARRIER est par ailleurs ancien magistrat de la Cour des Comptes Française, il a donc exactement le même profil que M. Alain SERIEYX.

Je cite : « Pour le contrôle budgétaire, on établit un projet de rapport que l'on adresse au Gouvernement Princier. Celui-ci nous fait alors des observations sur le fond, et apporte parfois certaines précisions. Celles-ci peuvent nous conduire, ou pas, à nuancer la formulation définitive du rapport que nous faisons toujours collégialement ».

M. CHARRIER ajoutait : « ... on a voulu se prémunir de certains dérapages français. Lors de la publication du rapport de la Cour des Comptes, la presse française a pris l'habitude de ne retenir que les abus de gestion, ce qui a fini par donner l'idée d'une succession de scandales financiers ».

Sauf à mettre en doute les affirmations de M. CHARRIER, la démarche du co-Rapporteur Jean-Michel CUCCHI de présenter un rapport équilibré était parfaitement conforme au fonctionnement des institutions monégasques.

Depuis notre élection, avec mes amis de la majorité, nous avons lancé la bataille des idées, mais en retour, à cause de vous, Messieurs BOISSON et PALMARO, nous n'avons eu qu'une bataille de personnes. Notre Président est devenu la cible, le vecteur, le tremplin de tous ceux qui, comme vous, n'ont rien à dire sur Monaco. Voilà pourquoi je vote pour lui ce soir.

Monsieur BOISSON, Monsieur PALMARO, vous avez trahi vos idées et vos amis alors que vous étiez encore dans la majorité. Je plains sincèrement ceux qui vous porteront sur leur liste pour les prochaines élections,

parce qu'il est toujours possible de faire un pacte avec des ennemis, pas avec des traîtres.

(Applaudissements).

M. le Président d'âge.- Monsieur MARQUET nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Ce soir je me demande si nous sommes des perroquets, des magnétophones ou des élus parce que M. BOISSON a déjà fait plusieurs fois cette même déclaration et je voudrais quand même rappeler le minimum de vérité. Alors que les comptes avaient été validés par la Commission Supérieure des Comptes et le Contrôle Général des Dépenses, nous avons demandé un audit pour faire améliorer le fonctionnement du Conseil National. Pourquoi ? Eh bien, nous nous sommes aperçus rapidement que le Règlement intérieur était obsolète, insuffisant et à l'époque, Monsieur BOISSON, je me demande quel Vice-Président vous étiez, vous étiez dans le Bureau et vous deviez contrôler cela. Sachez que moi, je le fais et que j'obtiens tous les documents que je demande au Président.

Nous avons eu le courage de demander et de publier cet audit, nous sommes les seuls. Il faut espérer, chers Monégasques, que toutes les Institutions de notre pays soient aussi transparentes que le Conseil National.

Les propos exprimés ce soir par M. BOISSON ainsi que ceux de M. MAGNAN devant la presse, concernant le contrôle des subventions publiques, sont éloquentes.

Comment peut-on reprocher au Conseil National...

M. le Président d'âge.- ... non, Monsieur MARQUET, expliquez votre vote mais n'entrez pas dans un débat sous la présidence du Doyen d'âge.

M. Bernard MARQUET.- ... je veux simplement montrer que l'attitude de M. BOISSON est totalement contradictoire...

M. le Président d'âge.- ... Monsieur MARQUET, je vous demande d'expliquer votre vote s'il vous plaît.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais dire à M. BOISSON, qui l'a sous entendu, que je ne suis pas un Vice-Président « potiche »,... que je voterai pour le Président VALERI qui a toute ma confiance pour continuer à mettre en œuvre le programme plébiscité par les Monégasques.

(Applaudissements).

M. le Président d'âge.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je vais aussi motiver mon vote ; donc sans surprise, je voterai Stéphane VALERI. Parce que je trouve, Monsieur BOISSON, que vous êtes un peu « gonflé » de vous accaparer aujourd'hui une majorité de Monégasques. La majorité, elle se décidera l'an prochain au moment des élections. Je vous trouve aussi « gonflé » de donner avant la justice les résultats sur l'enquête du rapport SERIEYX, parce que toutes les pièces sont au Tribunal, laissons donc la justice travailler. Et enfin, sur l'anecdote SBM, vous nous dites que M. VALERI fait de l'ingérence, là je crois que c'est vraiment n'importe quoi et tous les Monégasques qui connaissent un peu la SBM me comprendront, honnêtement je ne vois pas M. Stéphane VALERI faire de l'ingérence pour nommer le dernier Directeur qui a été nommé à la SBM !

(Rires et applaudissements).

M. le Président d'âge.- Si plus personne ne demande la parole... Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, Monsieur le Président, simplement pour relever un propos qui m'a fortement déplu dans la bouche de M. BOISSON. M. BOISSON parlait de supporteurs de l'UP dans cette salle ! Monsieur BOISSON, il s'agit d'une salle réservée aux Monégasques, nous sommes en séance publique, les Monégasques, tous les Monégasques ont la possibilité de venir assister à une séance publique. Donc, je ne vous permets pas d'évoquer des supporteurs de l'UP, ce sont des compatriotes, tout simplement.

M. Claude BOISSON.- *(Hors micro)*

(Brouhaha).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur BOISSON, je ne vous permets pas, je ne vous ai pas interrompu, je ne vous permets pas de m'interrompre au moment où je parle. Donc, cette expression me déplaît fortement. Ce sont des Monégasques, les Monégasques sont là pour assister à l'élection du Président du Conseil National. Bien évidemment, étant donné les résultats et la qualité de son travail, je voterai favorablement pour Monsieur VALERI.

(Applaudissements).

M. le Président d'âge.- Si plus personne ne demande la parole... non, Monsieur BOISSON, non...

M. Claude BOISSON.- Très brièvement...

M. le Président d'âge.- Non, là, écoutez, on doit expliquer un vote, on ne peut pas débattre ! Vous me mettez dans une position délicate parce que dans le Règlement intérieur, sous la présidence du Doyen d'âge, on ne peut pas instaurer de débat. On doit motiver son vote...

M. Claude BOISSON.- Très justement, il y a eu un précédent, je vous assure en quinze secondes. Je précise que si les Monégasques en question ne se permettaient pas d'intervenir dans cet hémicycle comme ils le font, je n'aurais pas parlé de supporteurs de l'UP parce qu'ils n'ont pas à le faire, ils restent à leur place et moi, je ne fais pas ce genre d'intervention.

(Brouhaha).

Deuxièmement, je rappelle que je me suis placé sur le plan institutionnel et sur le plan de la politique et pas sur un plan de la justice.

Troisièmement je suis très content de la réaction de ces Messieurs car si nous les Monégasques, nous savons quels sont les complices de M. VALERI, eh bien maintenant tout le monde le sait.

M. le Président d'âge.- Je suis obligé de demander si quelqu'un demande la parole ? Madame POYARD-VATRICAN, vous avez le droit de vous exprimer pour motiver votre vote.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais rester plus classique et motiver mon vote. Je pense refléter l'état d'esprit de mes amis de la majorité, UP, UNAM, et vous donner l'état d'esprit qui est le mien alors que nous nous apprêtons à désigner notre Président et notre Vice-Président.

Désigner celui qui présidera cette Assemblée n'est pas une formalité.

Se choisir un Président n'est pas un acte automatique, c'est un engagement quotidien, permanent...

C'est un choix lourd de conséquences, un choix éclairé, un choix raisonnable...

Et, plus que jamais, aujourd'hui, c'est un choix personnel.

Et aujourd'hui, je décide d'accorder ma confiance à Stéphane VALERI.

Une confiance éclairée à la lumière du passé, des réalisations sans précédent, des avancées considérables dans notre Principauté qui ont marqué l'application sans relâche des engagements pris devant les Monégasques au début de cette mandature.

Une confiance qui s'appuie sur un présent assombri par les attaques injustes, injustifiées, injustifiables auxquels il est soumis et qui entachent à travers lui notre Assemblée, et, j'ose le dire, notre dignité de Monégasques...

Qui peut prétendre que la transparence n'est pas au cœur de toute l'action du Conseil National ?

Qui peut prétendre que la parole est confisquée, quand chacun peut donner son avis, on l'a bien vu ici, dans des Commissions nombreuses, dans les réunions sur tous les thèmes qui touchent notre vie ?

Qui peut prétendre à l'injustice, quand tout est fait pour donner plus de poids à l'équilibre, à la justice, à la justesse des critères, au sens de la communauté ?

Qui peut attaquer l'essence même de notre vie parlementaire, alors que jamais votre Assemblée n'aura dans son histoire été plus digne des suffrages qui l'ont portée ?

Alors oui, en mon nom, au nom des Monégasques que je rencontre chaque jour, j'apporte cette confiance à celui qui nous rassemble depuis le premier jour !

Confiance éclairée par le passé, par le présent, mais surtout confiance éclairée par les mois qui s'ouvrent devant nous, pour cette dernière année d'une mandature passionnante et forte d'enjeux.

Car il nous reste tant à faire et nous devons aux Monégasques la continuité d'une équipe qui a fait ses preuves, car nous sommes attachés à la force de nos Institutions, en suivant l'impulsion que nous donne le Prince Souverain, car les Monégasques méritent, avant tout, que l'on respecte leur confiance et que l'on aille jusqu'au bout de nos engagements.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les Conseillers, et devant tous les Monégasques qui nous regardent aujourd'hui, j'accorde cette année comme par le passé, ma confiance à Stéphane VALERI, pour présider notre Assemblée.

(Applaudissements).

M. le Président d'âge.- Quelqu'un demande encore la parole ? Bien. Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Mme la Secrétaire Générale.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Mme Catherine FAUTRIER et M. Thomas GIACCARDI, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à

dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).

M. le Président d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 12

Bulletins blancs : 8

Bulletins en faveur de Monsieur Stéphane VALERI : 15

Je proclame Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National et l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

(M. Jean-Joseph PASTOR quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen. Merci à toutes et à tous.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à tous les Conseillers Nationaux qui viennent de me renouveler leur confiance et bien sûr, ne comptez pas sur moi, pas plus ce soir qu'hier ou que demain, pour me livrer à cette tribune à des attaques personnelles ou même pour répondre à des attaques personnelles dont je suis systématiquement la cible de la part de quelques uns, je l'ai dit, je le redis et je le redirai si c'est nécessaire, certains n'arriveront pas à m'entraîner sur ce terrain-là, ils se discréditent eux-mêmes par leur comportement. Moi, je suis ici pour travailler pour la Principauté et ses habitants.

Ensuite, une fois n'est pas coutume, je commencerai mon intervention en remerciant et en saluant les vingt-six permanents du Conseil National, équipe dévouée, trop souvent dans l'ombre du devoir, mais qui fait tourner notre Institution, qui nous aide chaque jour, j'en suis le premier témoin, nous les élus, à faire progresser Monaco, à répondre aux attentes des Monégasques et à bâtir la loi qui est l'essence même du Conseil National.

Quelles sont les conditions de notre futur ? Pour le dernier discours de cette législature que je prononcerai après l'élection du Président, j'ai voulu effectivement vous faire partager quelques réflexions pour l'avenir.

A quoi ressemblera le Monaco de nos enfants ?

Comment faire que la vie de nos compatriotes, demain, soit un peu meilleure qu'aujourd'hui ?

Ces questions, nous ne cessons de nous les poser, chaque jour, depuis notre élection en 2003. Puisque vous m'avez renouvelé votre confiance, nous continuerons tous ensemble, jusqu'au dernier jour de cette législature, à mettre toute notre énergie pour y apporter des réponses, à la hauteur des attentes des Monégasques.

Notre plus belle victoire, à nous élus des Monégasques, notre plus belle récompense pour notre travail, nous la trouvons parfois :

- Dans une phrase, celle d'une mère monégasque qui vous remercie pour le logement auquel sa famille va pouvoir accéder...

- Dans un regard, celui d'un jeune, qui, pourra réaliser son rêve d'enfant, faire un métier, celui qu'il a choisi, grâce à la bourse d'études que nous avons fait, je le rappelle, revaloriser de 50 % dans cette législature...

- Dans une lettre, de la main appliquée d'une grand-mère, simplement pour vous dire qu'elle croit en vous, et vous remercie du Monaco que vous aidez à bâtir, autour de la vision fixée par Notre Prince...

Alors, malgré les difficultés, malgré les attaques injustes, on se sent inspiré, on se sent digne, digne d'écrire, chaque jour, un peu de notre histoire collective, en respectant la lettre de mission que les Monégasques nous ont confiée à nous les vingt-quatre Conseillers Nationaux.

Nos actions, à la lumière de nos engagements, sont palpables et concrètes.

Et les faits sont têtus, qui racontent la tenue de ces engagements, qui dépassent même parfois certains de ces engagements que nous avons pris lors de la dernière campagne électorale... Qu'il s'agisse de la vie quotidienne, de la place de Monaco dans le monde, de la vie des femmes, des enfants, des jeunes, de nos aînés... la force de cette législature 2003/2008, ce sera son bilan.

Je voudrais revenir un instant sur l'engagement central, celui du logement, avec l'effort sans précédent de construction de 838 logements domaniaux, pour les Monégasques avant la fin du premier semestre 2008, contre à peine 260 appartements livrés dans la dernière législature. Savez-vous qu'après les livraisons récentes de Testimonio, Villa Pasteur, Rue Malbousquet et Rue Honoré Labande, il reste encore près de 600 appartements à livrer dans les prochains jours pour certains et dans les prochains mois, pour les autres, à la zone A de Fontvieille, aux îlots Aureglia et Castellereto, à la rue de la Turbie et à Industria Minerve. A la fin de cette législature, pour la première fois, l'offre d'appartements domaniaux, comme nous nous y étions engagés, sera suffisante pour répondre aux demandes

légitimes des Monégasques. C'est un résultat essentiel pour nos Compatriotes.

Comment ne pas citer aussi le vote tout aussi essentiel de la loi 1.291 sur le secteur protégé d'habitation, qui en instaurant des augmentations modérées de loyer et en assurant le droit au renouvellement des baux des locataires, a assuré, conformément à l'intérêt du pays, le maintien en Principauté de sa population stable, les enfants du pays ?

Je m'arrêterai aussi quelques brefs instants sur la nouvelle politique en faveur des personnes âgées, parce qu'elle est également au cœur des préoccupations de cette législature et parce que là encore des avancées sans précédent viennent d'être obtenues.

Ainsi a été créée, à partir de ce 1^{er} janvier, cette fameuse prestation d'autonomie pour nos aînés, réclamée depuis plusieurs années par notre Conseil National, avec la légitime ambition de financer, avec des moyens plus importants que dans d'autres pays, la mise à disposition d'auxiliaires de vie.

Tous les nationaux, tous les résidents monégasques de plus de 60 ans en perte d'autonomie, y ont droit et on estime à plus de 500 personnes déjà le nombre de bénéficiaires dès 2007. C'est un progrès considérable, et ceux qui suivent nos débats depuis quatre ans, le savent bien, ce ne fut pas sans discussions âpres parfois avec le Gouvernement, mais c'est une avancée considérable pour ceux qui sont les plus vulnérables parmi les résidents.

Il y a aussi, vous le savez, la récente ouverture du centre de coordination gérontologique, qui permettra, entre autre, d'évaluer les besoins, en ce domaine, des personnes âgées concernées et plus généralement de coordonner l'ensemble des mesures en faveur des plus de 60 ans.

L'année 2007 marquera aussi la poursuite de la construction de 200 lits au CHPG, au sein du Centre de Gérontologie clinique, (ex ULMS), terminé d'ici fin 2009, pour les personnes âgées dépendantes. Et puis, un mot pour dire combien j'ai plaisir à rappeler cette avancée très importante pour nos aînés, la construction qui démarre de cette maison de retraite en Principauté, avec 70 lits pour les Monégasques, livrés fin 2008, sur le terrain du 5/7 avenue du Port, autre combat bien difficile mais qui a été gagné dans cette législature par le Conseil National.

Enfin pour nos aînés, c'est ce mois-ci qu'ouvrira le centre d'accueil de jour, à la Villa Spéranza, pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Avec la future réhabilitation complète du Cap II, voilà les éléments d'une politique globale en faveur des personnes âgées, dont Monaco peut être fier.

Vous voyez, pour ceux qui parfois peuvent douter, vous voyez que sur cette question comme sur les autres, le courage, la ténacité, la détermination...et bien ça paye dans ce pays...

Mais cela demande aussi du travail, de la discipline, du réalisme, une dose d'humilité et beaucoup d'ouverture d'esprit et de concertation avec le Gouvernement Princier, notre partenaire institutionnel.

Ouverture sur le monde, ouverture aux autres,

Et un vrai esprit d'équipe... alors oui, la vie parlementaire, nous nous en sommes encore aperçus en début de séance ce soir, la vie parlementaire n'est pas un long fleuve tranquille... il y eut des vagues, des questions... mais vous remarquerez que jamais, jamais... personne n'a pu remettre en cause la destination finale, n'a pu trouver quoi que ce soit à dire contre l'œuvre engagée, n'a même imaginé remettre en cause ce programme, qui est celui des Monégasques, largement choisi par eux et que nous appliquons fidèlement.

Alors, laissons de côté les attaques personnelles stériles et les éternels prophètes de malheur qui font de la prédiction de catastrophes pour Monaco leur fond de commerce.

Il faut au contraire être conscient des potentialités de notre pays qui, sous la conduite du Prince Albert II, nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Quand on est un élu, il faut aussi parfois avoir du courage, en face de choix difficiles, le courage de dire non, quitte à prendre des coups, sur des sujets sensibles, je pense, par exemple, au dossier des retraites où nous nous sommes opposés à des mesures de régression sociale ou à Testimonio où nous avons refusé la désaffectation de ce terrain public à un promoteur privé, pour préserver les intérêts de l'Etat.

C'est aussi le courage d'affronter notre conscience sur des sujets difficiles qu'on ne peut pas régler d'un trait de plume technocratique, comme l'interruption de grossesse pour motif médical et nous aurons tout à l'heure l'occasion d'en reparler puisque c'est à l'ordre du jour.

C'est aussi le courage de tout dire, de tout montrer, le courage de la transparence, de la remise à plat, quitte à demander à des experts extérieurs d'ouvrir tous les tiroirs pour améliorer notre fonctionnement...

Transparence par le vote de lois justes, équitables ;

Transparence dans certaines attributions, et je ne pense pas qu'au logement...

Transparence dans notre fonctionnement, le Conseil National est une maison de verre... depuis leur salon, ce soir, les Monégasques et les résidents peuvent désormais nous entendre débattre, depuis leur bureau ils peuvent, depuis plusieurs semaines, étudier les propositions de

lois, les projets de lois de nos textes, en temps réels sur notre site internet du Conseil National (www.conseil-national.mc).

Alors je me rappelle, comme si c'était hier, du 20 février 2003 où vous m'avez élu, ici, pour la première fois Président du Conseil National. Mais l'histoire ne se répète pas, elle avance.

Dans les prochaines semaines et les prochains mois, il nous reste tant de travail et chacun d'entre vous, j'en suis certain, y consacrera beaucoup de temps, dans chaque Commission spécialisée.

Parmi les grands chantiers à terminer, le projet de loi sur l'accession à la propriété.

On ne peut pas être plus dans l'actualité, et vous le savez, globalement le Gouvernement a tenu compte des attentes du Conseil National.

Ainsi tous les immeubles de l'Etat seront concernés. Comme nous le souhaitons, les Monégasques pourront soit demeurer locataires de leur appartement, soit l'acheter, soit demander l'attribution d'un nouvel appartement domanial pour en devenir propriétaire. Avec les près de 600 nouveaux appartements livrés d'ici mi-2008, une très large majorité de Nationaux, même non encore logés dans les Domaines, pourront donc en bénéficier (3000 Logements en 2008, dans le parc domanial).

Comme nous le demandons, cette propriété aménagée sera transmissible aux héritiers et, notamment, aux enfants.

Ensuite, pour ne me limiter qu'à l'essentiel, le prix de revente sera indexé sur un indice, toujours supérieur à l'inflation, garantissant ainsi un bon placement de bon père de famille et surtout la fin du paiement d'un loyer, qui lui, s'évapore au fil des années, en pure perte.

Chaque famille propriétaire pourra récupérer, si elle le souhaite et à tout moment, le capital investi, plus son indexation.

Enfin, puisque le droit de propriété sera limité, sans démagogie et pour éviter la revente à des étrangers, à des prix spéculatifs, qui progressivement ferait disparaître le patrimoine domanial de l'Etat, au détriment du logement futur de nos enfants, nous avons obtenus, progrès décisif, que les charges d'entretien de copropriété demeurent à la charge de l'Etat.

Par contre, il reste, vous le savez bien, Monsieur le Ministre, un différent important à surmonter : le prix de vente des appartements. Le Conseil National a toujours voulu que cette loi permette au plus grand nombre de Monégasques qui le souhaitent, de devenir propriétaires. Or, après examen, nous ne pouvons pas accepter les propositions de prix trop élevés faites par le Gouvernement qui reviendraient de fait à dénaturer la

philosophie de ce texte et la volonté du Conseil National et des Monégasques, parce que ces propositions de prix reviendraient à exclure une majorité de Monégasques de ce droit fondamental auquel nous tenons beaucoup. Nous avons donc fait des contre-propositions réalistes au Gouvernement qui, tout en défendant les intérêts financiers de l'Etat, respectent l'objectif essentiel : rendre possible l'accession à la propriété dans les Domaines à une majorité de nos compatriotes. Nous demeurerons fermes sur cette question car nous savons que nous sommes les porte-paroles des Monégasques et que nous répondons ainsi à une de leurs attentes essentielles. Nous attendons impatiemment Monsieur le Ministre, comme vous vous y êtes engagé, dans les tout prochains jours, de nouvelles propositions du Gouvernement, car ce texte doit, pour nous, être voté dans les meilleurs délais.

Voilà quelques réflexions que je voulais vous livrer. Alors, en conclusion de cette intervention, je sais, Chers Collègues, jusqu'à la fin de la législature, que nous allons continuer à préparer tous ensemble le meilleur avenir pour notre Principauté et pour nos enfants, que nous allons continuer à donner toute notre énergie, y compris dans des Commissions de travail où il n'y a pas les caméras de télévision, et ça c'est la partie cachée de l'iceberg, que les Monégasques connaissent peu, mais pour quelques heures de séance publique, il y a derrière des dizaines et des dizaines d'heures de travail des élus des Monégasques. Alors, tous ensemble, nous allons continuer à préparer le meilleur avenir pour notre Principauté et pour nos enfants, dans l'attachement au Prince Souverain et à Sa Famille et dans l'union des Monégasques autour d'Eux, dans la fidélité à nos Institutions, dans la défense de notre identité et de nos spécificités, pour que Monaco continue de progresser, d'évoluer sereinement, pour que nous soyons et restions toujours fiers d'être Monégasques !

Vive le Prince Albert II ;

Vive les Monégasques ;

Et vive Monaco !

(Applaudissements).

Je vous remercie. Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, adresser en mon nom personnel et au nom du Gouvernement Princier, toutes nos plus chaleureuses félicitations à Monsieur Stéphane VALERI qui vient d'être réélu Président du Conseil National.

Je voudrais simplement en écoutant le bilan que vous avez dressé et, sans minimiser en quoi que ce soit le rôle

fondamental du Conseil National, rappeler que le Gouvernement Princier, le Gouvernement du Prince, est quand même pour quelque chose dans toutes les réalisations que vous avez énumérées, les logements domaniaux, les personnes âgées et la politique d'ensemble des personnes âgées, une politique globale qui n'existait pas avant, une politique de la santé, une modernisation de notre législation pour faciliter le développement économique, des équipements publics et bien d'autres choses. Simplement, je voulais rappeler que le Gouvernement du Prince avait joué son rôle dans toutes ces réalisations.

Une dernière chose, vous m'avez interpellé tout à l'heure, s'agissant de l'accession à la propriété. Le Conseil National sera destinataire au cours des quelques jours qui viennent des indications que vous lui avez demandées, concernant la détermination du prix et surtout des conditions de financement de l'accession à la propriété. Je puis vous assurer que pratiquement les deux tiers des Monégasques pourront acheter avec leurs revenus, donc il s'agit bien non seulement des classes moyennes mais aussi de niveaux de rémunération relativement modestes. Accéder à la propriété si bien entendu ils le décident et le souhaitent. Je vous rassure sur ce point, vous recevrez des propositions concrètes dans les jours qui viennent pour vous permettre d'en délibérer au cours de votre session.

M. le Président.- Je vous en remercie Monsieur le Ministre d'Etat, et bien évidemment comme le dit d'ailleurs très clairement l'esprit de nos Institutions et comme je l'ai rappelé moi-même, les avancées pour Monaco sont le fruit du travail du Gouvernement Princier et du Conseil National et d'ailleurs, c'est même très clairement édicté dans la Constitution, la loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National, donc le travail et les résultats sont évidemment le fruit d'un travail commun de nos deux Institutions.

Qui souhaite s'exprimer avant que nous passions au point suivant de l'ordre du jour ? Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection pour la cinquième année consécutive, au nom de mes Collègues.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à présent à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National?

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- M. Bernard MARQUET est donc candidat. S'il n'y a pas d'autre candidat ou d'autre intervention, nous allons passer au vote pour l'élection du Vice-Président.

Monsieur BOISSON, pour motiver votre vote très rapidement

M. Claude BOISSON.- Je vais, effectivement, très rapidement motiver mon vote.

A la suite de diverses attaques, Monsieur MARQUET, je ne serai pas fair-play comme l'an dernier, attaques bien sûr de votre part, à mon égard et à l'égard de M. PALMARO également.

Puisque vous êtes solidaire de M. VALERI et que vous cautionnez ses agissements, je vous considère co-responsable et complice de toutes les dérives que j'ai dénoncées précédemment et en conséquence, vous devrez en assumer devant les Monégasques la responsabilité conjointe.

Je ne voterai donc pas pour vous, Monsieur MARQUET.

(Brouhaha).

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, pouvez-vous demander à l'assistance de se taire, ça fait partie du Règlement intérieur aussi.

M. Bernard MARQUET.- A propos de Règlement intérieur, je suis heureux et honoré de pouvoir m'exprimer devant les Monégasques sur ce que vous avez dit, Monsieur BOISSON.

Je voudrais quand même rappeler une chose, je suis Vice-Président depuis le 10 octobre et jusque là, c'était vous. Donc, s'il y a un responsable pour cette période-là, s'il vous plaît... c'est vous. Je n'étais pas Vice-Président à l'époque... Par contre, ayant lu le Règlement intérieur, je peux vous assurer que je fais mon travail de Vice-Président, tel que prévu dans le Règlement intérieur. Si vous ne l'avez pas fait à l'époque, cela vous regarde.

Tout à l'heure dans votre déclaration vous avez fait une citation : « je préfère vivre un jour comme un lion que toute une vie comme un mouton », citez votre inspirateur, c'est MUSSOLINI, le Duce, on voit d'où viennent vos idées...

M. le Président.- Je vous propose que nous passions au vote pour le poste de Vice-Président du Conseil National.

Je vais maintenant demander à Mme Catherine FAUTRIER et à M. Thomas GIACCARDI de bien vouloir procéder au dépouillement, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—————
(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).
—————

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 12

Bulletins blancs : 8

Bulletins en faveur de M. Bernard MARQUET : 15

Monsieur MARQUET est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

Je vous félicite chaleureusement, Monsieur MARQUET, et je me réjouis de continuer à travailler avec vous dans l'intérêt du Conseil National, dans l'intérêt des Monégasques et dans l'état d'esprit que nous partageons déjà depuis plusieurs mois, depuis votre première élection au mois d'octobre 2006, c'est-à-dire un esprit d'équipe et de concertation.

Souhaitez-vous faire une déclaration ? Nous écoutons le Vice-Président du Conseil National.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, chers Collègues,

En me réélisant à la fonction de Vice-Président, vous m'avez témoigné votre confiance, vous avez reconnu la valeur de mon action au sein du Conseil National et je tiens sincèrement à tous vous en remercier.

Mais je ne veux pas seulement vous remercier pour votre vote, je veux aussi vous remercier pour votre

travail, pour l'esprit de franche collaboration qui nous anime.

Je tiens également à remercier notre Président, Stéphane VALERI qui, malgré les quelques difficultés que nous avons dû essayer, a su garder le cap que nous nous sommes fixés devant les Monégasques.

Car il faut bien le dire, malgré les obstacles, l'inertie des préjugés dont nous faisons aujourd'hui les frais, les coups bas et les multiples tentatives de déstabilisation, la fermeté et l'énergie de la majorité UpM ont été déterminantes et payantes.

Nous menons le bon combat, celui qui doit nous mener vers une société plus juste, plus moderne, conforme aux attentes légitimes des Monégasques et des résidents, une société qui soit en phase avec notre époque, une société dont nous puissions être fiers parce qu'elle serait l'expression vivante du progrès, progrès pour l'homme, progrès pour la femme, progrès pour la qualité de notre cadre de vie et de notre environnement.

Beaucoup le savent, mais je tiens à le rappeler, mes Collègues, le Président et moi-même, ne ménageons pas notre peine pour travailler sur les nombreux dossiers qui nous sont confiés par le Gouvernement, labour auquel s'ajoutent nos propres projets et propositions.

Il serait bien mal venu d'oublier tout ce que nous avons déjà obtenu : égalité entre hommes et femmes, remplacement de la puissance paternelle par l'autorité parentale partagée, choix conjoint du lieu de domicile du couple, lois sur la liberté de la presse, motivation des actes administratifs, loi sur les SARL, etc.

Je saisis donc cette occasion de m'exprimer devant une Assemblée complète pour rappeler que nous avons d'autant plus de mérite, compte tenu du manque de personnel et de l'exiguïté des locaux dans lesquels nous travaillons, puisqu'en fait, chaque Conseiller National doit amener le travail à la maison et cumuler tout à la fois la fonction de secrétaire, d'attaché parlementaire et d' élu.

On nous a promis de nouveaux locaux pour l'horizon 2010, certes, il faut du temps pour construire un nouveau bâtiment, mais je me permets d'insister pour dire que c'est tout de suite que nous avons besoin de personnel supplémentaire.

Qu'il me soit donc permis d'appeler de tous mes vœux une modernisation rapide de la loi régissant le Conseil National, outil de travail essentiel, au service du pays et de la population car il y a urgence.

Je vous remercie de votre confiance.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

II.

RENOUVELLEMENT DES SECRÉTAIRES

L'ordre du jour de notre séance appelle à présent l'élection des Secrétaires. Je vous rappelle que ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous propose donc, comme depuis le début de cette législature d'ailleurs, que nous soyons fidèles à cette tradition en désignant les deux benjamins du Conseil National à ce poste.

Madame Catherine FAUTRIER, acceptez-vous cette mission ?

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur Thomas GIACCARDI, acceptez-vous également cette mission ?

M. Thomas GIACCARDI.- Egalement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci à tous les deux.

Je vous propose, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ? S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc l'appliquer.

Je mets aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Thomas GIACCARDI au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Thomas GIACCARDI sont élus Secrétaires du Conseil National.

III.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller National doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Jean-Michel CUCCHI

Mme Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Jean-Pierre LICARI

Bernard MARQUET

Fabrice NOTARI

Vincent PALMARO

Jean-Joseph PASTOR

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Daniel RAYMOND

Henry REY

Jacques RIT

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur Jean-Michel CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose seulement aux Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Michel CUCCHI.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

M. Jean-Michel CUCCHI est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*(M. Claude BOISSON vote contre ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Vincent PALMARO,
Jean-Joseph PASTOR, Henry REY,
et Jacques RIT s'abstiennent).*

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Madame la Secrétaire Générale.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

M. Bruno BLANCHY

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Jean-Michel CUCCHI

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Vincent PALMARO

Mmes Christine PASQUIER-CIULLA

Anne POYARD-VATRICAN

MM. Daniel RAYMOND

Jacques RIT

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission?

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de voter à main levée pour la candidature de M. Alexandre BORDERO.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Trois abstentions.

M. Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*(M. Jean-Luc NIGIONI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et
M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Législation

M. Bruno BLANCHY

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude CELLARIO

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Jean-Pierre LICARI

Bernard MARQUET

Fabrice NOTARI

Vincent PALMARO

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Henry REY

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission?

Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Président, je pose ma candidature à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de Législation de voter à main levée pour la candidature de M. Claude CELLARIO.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Deux abstentions.

M. Claude CELLARIO est élu Président de la Commission de Législation.

*(MM. Jean-Pierre LICARI et Henry REY
s'abstiennent).*

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Relations Extérieures

M. Bruno BLANCHY

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Claude BOISSON

Claude CELLARIO

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Bernard MARQUET

Fabrice NOTARI

Mme Christine PASQUIER-CIULLA

M. Jean-Joseph PASTOR

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. M. Jean-Charles GARDETTO, qui est absent ce soir, m'a fait part de son souhait d'être reconduit à la présidence de cette Commission. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures.

*(M. Claude BOISSON,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et
M. Jean-Joseph PASTOR s'abstiennent).*

IV.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS SPÉCIALES ET RENOUVELLEMENT DE LEURS MEMBRES

Voilà pour les Commissions permanentes de notre Assemblée. Vous savez que c'est en 1978, qu'en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National a décidé de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports, relatifs à nos jeunes. Depuis quatre ans maintenant, au début de cette législature, nous avons décidé de reconduire cette Commission, mais sous l'appellation Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS

Michèle DITTLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Fabrice NOTARI

Vincent PALMARO

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILOTIS-SAQUET

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidate à la présidence de cette Commission. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter à main levée pour la candidature de Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS est élue Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

(M. Jean-Luc NIGIONI s'abstient).

Une seconde commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de la Commission Spéciale du Logement. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.
Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

MM. Bruno BLANCHY
Claude BOISSON
Alexandre BORDERO
Mme Michèle DITLOT
MM. Bernard MARQUET
Jean-Luc NIGIONI
Vincent PALMARO
Daniel RAYMOND
Stéphane VALERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission du Logement. Qui est candidat à la présidence de cette commission ?

Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur le Président, je suis encore candidat à la présidence de la Commission de Logement.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Daniel RAYMOND.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

M. Daniel RAYMOND est élu Président de la Commission du Logement.

(M. Jean-Luc NIGIONI s'abstient).

Je vous rappelle enfin qu'en 2003, au début de cette législature, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, nous avons créé deux nouvelles Commissions spéciales, souhaitées par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS
MM. Alexandre BORDERO
Mmes Michèle DITLOT
Catherine FAUTRIER
MM. Jean-Charles GARDETTO
Thomas GIACCARDI
Mmes Christine PASQUIER-CIULLA
Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Monsieur le Président, je suis candidate à ce poste.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter à main levée pour la candidature de Mme Catherine FAUTRIER.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention

Mme Catherine FAUTRIER est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

(Mme Christine PASQUIER-CIULLA s'abstient).

Je mets maintenant aux voix la reconduction de la Commission de la Culture.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de la Culture

MM. Bruno BLANCHY
Alexandre BORDERO
Mme Michèle DITTLOT
MM. Bernard MARQUET
Fabrice NOTARI
Jean-Joseph PASTOR
Daniel RAYMOND

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission?

Madame Michèle DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président. Je suis candidate à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture de voter à main levée pour la candidature de Mme Michèle DITTLOT.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Mme Michèle DITTLOT est élue Présidente de la Commission de la Culture.

(M. Jean-Joseph PASTOR s'abstient).

V.

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS
AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

Traditionnellement, avant de désigner nos représentants auprès des organismes internationaux parlementaires, nous procédons à la désignation de nos représentants au sein des Commissions et Comités mixtes d'études, avec le Gouvernement Princier; cette année cependant, nous avons décidé à l'unanimité des Conseillers Nationaux, en Commission Plénière d'Etude, d'effectuer un peu plus tard ces nominations lors d'une séance publique ultérieure – que je souhaite évidemment, je l'ai déjà dit à M. le Ministre d'Etat, pouvoir convoquer avant la fin du mois d'avril – car nous sommes en effet dans l'attente d'une prochaine réponse du Gouvernement sur la modification et l'harmonisation du nombre des représentants du Conseil National au sein de ces groupes de travail. La demande unanime, là aussi, de notre Assemblée vise à pouvoir désigner trois Conseillers Nationaux au sein de chacun des Comités et Commissions, ce qui permettrait de mieux prendre en compte tout à la fois l'accroissement du nombre d'élus de 18 à 24 et aussi à la majorité, de proposer à la minorité une représentation proportionnelle et systématiquement pluraliste de notre Assemblée dans chacune de ces Commissions. Puisque, pour aller vite, dans les Commissions où nous aurons trois sièges, un siège sera donc réservé pour un candidat de la minorité, les deux autres sièges revenant aux candidats de la majorité. Nous attendons, Monsieur le Ministre, votre réponse. Vous m'avez promis qu'elle interviendrait dans les tout prochains jours. Dès que nous aurons la réponse du Gouvernement, nous nous réunirons en Commission Plénière d'Etude et ensuite nous convoquerons une séance publique pour procéder à la désignation de nos représentants dans les Commissions Mixtes avec le Gouvernement.

L'ordre du jour appelle maintenant l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de l'Union interparlementaire.

Il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union interparlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

M. Fabrice NOTARI au poste de Président ;

M. Jean-Charles GARDETTO au poste de Vice-Président ;
MM. Bruno BLANCHY et Claude CELLARIO,
Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Michèle DITTLLOT et
Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de Membre
permanent.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de
cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de la
Francophonie, la Section monégasque est également, par
tradition, constituée du Conseil National dans son entier ;
nous allons maintenant procéder à la désignation des
Membres de la Délégation permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez nous donner
lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Mme Catherine FAUTRIER au poste de Président ;

Mme Michèle DITTLLOT au poste de Vice-Président ;

MM. Bruno BLANCHY, Bernard MARQUET, Fabrice
NOTARI et Jean-François ROBILLON à la fonction de
Membre Permanent.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de
cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Pour finir, il nous reste à désigner les Membres
du Conseil National qui constituent la Délégation de
notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de
l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en
Europe.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Président du
Conseil National soit élu à la fonction de Président de
cette délégation et j'ai donc posé ma candidature.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de
nous dire quels sont les candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-

M. Stéphane VALERI à la fonction de Président ;

M. Jean-Charles GARDETTO à la fonction de Vice-
Président ;

Mme Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de
Membre Permanent ;

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS et Michèle DITTLLOT
en qualité de Membres suppléants.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de
cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Je vous rappelle que pour d'autres organismes
interparlementaires où siège le Conseil National,
le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire
de la Méditerranée, les élections se sont déjà faites en
décembre puisqu'il faut élire nos représentants sur
l'année civile, donc 1^{er} janvier/31 décembre 2007.

VI.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SUITE RÉSERVÉE À UNE PROPOSITION DE LOI DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONSTITUTION - DÉBAT

Nous arrivons donc au point suivant de l'ordre du
jour : M. le Ministre d'Etat m'a fait part la semaine
dernière, par courrier, que je vous ai bien évidemment
immédiatement fait parvenir en copie, qu'il souhaitait
procéder à une déclaration sur la suite que le
Gouvernement entend réserver à une proposition de loi
de notre Assemblée : il s'agit de la proposition de loi,
n° 187, relative à l'interruption de grossesse pour motif
médical ou viol, adoptée en séance publique par notre
Assemblée, le 10 octobre dernier.

Conformément à l'article 67 de notre Constitution,
cette déclaration est donc, de droit, inscrite à l'ordre du
jour de la présente Séance Publique, dans le cadre de
l'interruption de la procédure législative décidée par le
Gouvernement.

Nous allons vous écouter, Monsieur le Ministre. Je
rappelle que, toujours selon le même article de la
Constitution, cette déclaration du Ministre d'Etat peut

être suivie d'un débat sur le thème du retrait de la proposition, débat auquel tous les Conseillers qui le souhaitent, peuvent participer.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Lors de sa séance du 10 octobre 2006, votre Assemblée a adopté une proposition de loi, enregistrée sous le n° 187, relative à l'interruption de grossesse pour motif médical ou viol.

Ce texte avait été préalablement étudié par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Animée par la préoccupation de tenir compte dans le droit positif monégasque de situations humaines dramatiques où l'interruption de grossesse constitue un recours médical, votre proposition contient différents types de dispositions, parmi lesquelles je citerai plus particulièrement :

- l'exclusion du champ de l'infraction de l'interruption de grossesse pratiquée pour motif médical touchant à la santé de la femme ou de l'enfant à naître ;
- la définition légale de l'avortement à caractère délictuel ;
- les conditions dans lesquelles pourra être légalement pratiquée l'interruption de grossesse pour motif médical ;
- l'instauration d'un régime d'interruption de grossesse en cas de viol ou d'inceste ;
- la suppression du chef de retrait de l'autorité parentale à toute personne condamnée pour avoir subi ou pratiqué un avortement, ou pour en avoir été complice.

La proposition procède ainsi aux modifications de l'article 248 du Code pénal qui réprime l'avortement et de l'article 323 du Code civil qui appréhende la condamnation prononcée pour avortement comme un motif de retrait de l'autorité parentale.

Comme vous le savez, j'attache du prix – de même que l'ensemble des membres du Gouvernement Princier – à ce que les propositions de loi – comme du reste les amendements des projets de loi – soient examinés de manière constructive, c'est-à-dire en vue de leur aboutissement à un texte recueillant l'accord de volontés comme prévu à l'article 66 de la Constitution.

La proposition de loi, n° 187, participe à l'évidence de cette volonté commune d'apporter la protection nécessaire à toute femme enceinte dont la santé est mise en péril. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le texte ainsi proposé a fait l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement. De fait, s'il lui est apparu que ce texte comporte des éléments tout à fait prioritaires en la matière, il incline présentement à considérer que l'intégralité des dispositions contenues dans la proposition de loi ne peut faire l'objet d'un projet de loi, d'autant que certaines des dispositions prévues dans ce texte, notamment celle touchant à la suppression d'un enfant anormal, crée un débat difficile qui divise les Monégasques entre eux et même les chrétiens entre eux. Il n'a pas paru opportun au Gouvernement Princier d'ouvrir un débat sur ce point.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article 67 de la Constitution, je n'ai d'autre possibilité légalement que d'interrompre la procédure législative initiée par la proposition de loi, n° 187. Toutefois, le Gouvernement souhaite que puissent être adoptées des dispositions relatives aux considérations qu'il estime prioritaires, celles touchant, notamment, à la protection de la femme. C'est pourquoi un projet de loi a récemment été soumis à la délibération de votre assemblée.

Ce projet de loi ne modifie pas l'article 248 du Code pénal qui interdit l'interruption volontaire de grossesse mais il a pour objet, dans le but de protéger la femme, de retirer toute sanction pénale à une intervention dès lors que, sur avis médical et avec le consentement de la femme enceinte, sa vie est en jeu ou sa santé est gravement menacée.

Par ailleurs, toujours dans le souci de protéger la famille (c'est-à-dire la mère et les autres enfants), le chiffre 4° de l'article 323 du Code civil relatif aux causes de retrait de l'autorité parentale, est modifié en vue de supprimer le chef de retrait tiré d'une condamnation prononcée sur le fondement de l'article 248 du Code pénal.

Ce texte, qui ne comprend que ces deux dispositions, vise donc la protection de la santé de la mère et le maintien de l'unité familiale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je me tourne à présent vers mes Collègues ; comme le prévoit l'article 67 de la Constitution, la décision d'interrompre le processus législatif par le Gouvernement pouvant être suivie d'un débat.

Je vais donc donner la parole à mes Collègues qui la demandent, mais juste avant cela, je voudrais appeler à un débat serein sur ce sujet très sensible qui suscite parfois des passions. Nous avons, rappelez-vous, tous ensemble réussi à avoir un débat serein, où chacun avait pu s'exprimer dans le respect des opinions de tous et d'autrui, lors du vote de la proposition de loi du Conseil National, c'était le 10 octobre 2006. Que chacun puisse à présent exprimer ses convictions, mais qu'il le fasse, en tous les cas c'est mon souhait, dans le respect des opinions d'autrui et dans la tolérance.

Je me tourne donc vers mes Collègues qui souhaitent intervenir dans le cadre de ce débat qui suit l'interruption du processus législatif. Je vais d'abord donner la parole à Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER. - Merci, Monsieur le Président.

Dans un premier temps, je voudrais dire à l'Assemblée et à ceux qui nous regardent et qui nous écoutent, que nous venons de prendre connaissance de la justification du retrait de notre proposition de loi. Nous avons besoin de digérer un petit peu cette justification mais néanmoins, puisque nous avons été informés que cette proposition de loi était retirée et également du dépôt d'un texte par le Gouvernement, cela nous a quand même permis de préparer ce que nous allons dire puisque ce sujet nous tient particulièrement à cœur.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, chers Collègues,

C'est au nom de la majorité UpM que j'interviendrai dans un premier temps.

Notre majorité a été la première dans l'histoire du parlement monégasque à ouvrir ce douloureux et compliqué dossier de l'interruption de grossesse.

La proposition de loi que nous avons votée sur ce sujet était équilibrée, pondérée, et traitait uniquement de cas gravissimes qu'il est difficile de nier et pour lesquels il est inhumain de ne pas avoir de compassion.

Sur un plan médical, notre intention était de légaliser l'interruption de grossesse en cas de malformations graves et irréversibles constatées sur le fœtus et attestées par des médecins. De même le texte proposé légalisait l'interruption de grossesse lorsque celle-ci était le résultat d'un viol ou d'un inceste.

De par les dispositifs très encadrés que nous avons imaginés à la fois sur le plan médical et législatif, il n'y avait pas de dérapage possible.

De plus, il y avait aussi une garantie donnée par la majorité UpM ne pas aller au-delà afin de respecter les particularismes de notre Etat.

La réponse du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, est édifiante...

Notre texte est retiré et vous nous déposez un simulacre de texte inodore, incolore et sans saveur.

Une seule avancée, et oserai-je dire que c'est la moindre des choses, la femme coupable d'avortement ne se verra plus retirer l'autorité parentale sur ses enfants. Mais elle demeurera coupable et encourra à ce titre une peine de prison.

Votre réponse est un mépris à l'égard du vote quasi unanime (21 pour et 3 abstentions) de notre Parlement le 10 octobre dernier.

Non seulement vous interrompez, une fois de plus, le processus sur un texte d'initiative parlementaire, mais vous nous renvoyez un texte qui n'a plus rien à voir, à un ersatz près, avec celui que nous avons voté dans cette enceinte.

Pourquoi interrompre le processus et déposer un texte dans la foulée ?

Pourquoi ne pas avoir donné suite à notre texte et utilisé votre délai d'un an – cette fois au moins, il aurait été justifié – pour le peaufiner, pour modifier le texte, pour prendre le temps de la réflexion, approfondir les consultations, recueillir l'avis de la population car après tout c'est à nous tous que la loi s'applique ?

Cette précipitation vous conduit aujourd'hui à déposer un texte brouillon, que je qualifierai de non-évolution, et qui est de surcroît un non-sens juridique.

Une non-évolution car, dans votre projet de loi, vous admettez uniquement qu'une femme puisse se faire avorter si sa propre santé physique, je le précise Monsieur le Ministre, est en jeu et à condition que deux médecins aient confirmé ce diagnostic.

Merci de nous laisser ce choix dans le cas où il y aurait un risque de vie ou de mort sur notre propre personne ! Mais ce n'est pas ce que nous demandions, car cela nous l'avons déjà puisque l'article 31 du Code de déontologie permet ce genre de pratique. Je précise au passage que ce Code de déontologie qui s'applique aux médecins, mais je pense que mes Collègues en parleront tout à l'heure, date de 1943.

Ce que nous demandons, c'est ce que le Portugal, pays catholique à plus de 90 %, a légalisé depuis 1984.

Depuis 1984, l'avortement est légal au Portugal en cas de malformation sur le fœtus ou si la grossesse résulte

d'un viol ou d'un inceste. Voilà ce que nous avons demandé !

Je tiens d'ailleurs à vous rappeler que depuis, le Portugal a fait évoluer sa législation et que ce pays réputé pour son attachement à la religion catholique a voté il y a quelques semaines, le 8 mars dernier pour être exacte, jour symbolique puisqu'il s'agit de la Journée Internationale de la Femme, le Portugal a voté la légalisation de l'IVG jusqu'à 10 semaines de grossesse.

Ce que nous demandons, Monsieur le Ministre, c'est la même chose que ce qui est légal au Liechtenstein depuis 1987.

Ce que nous demandons, c'est la même chose que ce qui est légal au Luxembourg depuis 1978.

Dans ces pays, la religion catholique occupe la même place qu'en Principauté.

Il aurait été par conséquent aisé de reprendre cette législation – d'ailleurs nous nous en sommes largement inspirés dans notre proposition de loi – puisque les particularités de ces pays sont quasi identiques aux nôtres.

Le texte que vous nous remettez ce soir n'est pas acceptable car il ne correspond en presque rien à ce que nous avons voté.

Il est par ailleurs très paradoxal car, si je le lis bien, dans le cas où la vie d'une enfant mineure serait gravement menacée, il faudra puisqu'elle est mineure, recueillir le consentement de ses parents en plus de l'avis de deux médecins, pour procéder à l'interruption de sa grossesse. Recueillir le consentement de ses parents alors que sa vie est en jeu...

Donc en résumé, vous acceptez, Messieurs du Gouvernement, que les parents puissent avoir droit de vie ou de mort sur leurs enfants déjà nés, mais vous n'acceptez pas, puisque vous retirez notre texte, que ces mêmes parents puissent avoir un choix s'il s'avère que le fœtus est atteint d'un handicap lourd ou d'une malformation irréversible.

Les Monégasques et résidents qui nous regardent ce soir apprécieront, j'en suis sûre, votre logique !

La majorité UpM, quant à elle, prend donc acte du dépôt de ce texte qu'elle juge inacceptable au regard de la proposition de loi qui a été votée à l'unanimité moins trois abstentions par notre Assemblée, le 10 octobre 2006.

C'est la femme monégasque et Conseillère Nationale qui s'exprime maintenant.

Comment vous dire... Je me suis longuement interrogée sur ce que j'allais dire car je suis partagée entre deux sentiments : la honte et la colère. La honte et

la colère. La honte face au texte que vous nous présentez et la colère à l'égard d'un Gouvernement qui n'entend pas les évolutions souhaitées par la population.

Votre texte est une insulte aux femmes, à leurs droits, à leur indépendance à l'émancipation gagnée par nos mères, nos grands-mères et nos arrières grands-mères.

C'est une offense aux couples dont vous ne reconnaissez pas la souffrance et qui devront, s'ils décident de faire ce choix douloureux, s'en remettre encore aux médecins d'un pays étranger dans le silence et l'anonymat le plus total comme s'ils étaient criminels.

C'est une injure au corps médical qui reste sans solution à offrir aux femmes qui se retrouvent confrontées au drame d'une grossesse qui tourne mal, d'une malformation lourde confirmée grâce aux progrès médicaux.

Mais ce qui m'a le plus révoltée dans cette affaire, Messieurs du Gouvernement, ce qui m'a le plus révoltée, c'est le déni que vous faites de crimes tels que le viol et l'inceste, car ces choses odieuses et inqualifiables qui sont traitées dans notre proposition de loi, vous les avez purement et simplement ignorées.

Remarquez, j'aurais dû m'en douter, puisque certains pensent qu'il n'est pas nécessaire à Monaco de faire une loi pour quelques cas isolés de fœtus malformés, il n'est donc pas non plus la peine d'en faire une pour le viol et l'inceste car finalement, ces choses-là n'existent pas à Monaco, n'est-ce pas ?

Ce qui ressort de ce texte n'est sûrement pas l'image d'un pays modèle.

Je le regrette.

Mais je tiens à dire à celles et ceux qui nous regardent ce soir que je poursuivrai le combat jusqu'à ce que vous soyez entendus.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Madame FAUTRIER, pour cette importante intervention. Je donne à présent la parole à notre Collègue Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement, par la voix du Ministre d'Etat, vient d'interrompre la procédure législative consistant à transformer en projet de loi, la proposition de loi, n° 187, adoptée par le Conseil National relative à la dépénalisation de l'interruption médicale de grossesse réalisée pour sauver la vie de la femme, en cas de

grossesse secondaire à un viol ou à un inceste, ou en cas de malformations graves de l'embryon.

Le Gouvernement, dans sa grande bonté, nous gratifie d'une modification d'articles du Code pénal et du Code civil visant à dépénaliser l'interruption uniquement en cas de grossesse menaçant la vie de la femme et ne menace plus cette pauvre femme d'un retrait de l'autorité parentale. Quelle avancée ! Quelle audace !

RECU !

Recul ! Car on ne peut même pas dire que la montagne accouche d'une souris !

Notre proposition n'était pas une montagne, elle avait pour but de définir de façon très précise et très encadrée les conditions dans lesquelles une interruption de grossesse pouvait ne pas être punie. Pour reprendre l'image de la montagne et de la souris, il s'agissait d'une motte de terre qui accouche finalement d'une bactérie.

Recul ! Car le projet de loi du Gouvernement proposé en remplacement que je qualifierai de succédané, ersatz ou même « os à ronger » est une copie de l'article 31 du Code de déontologie des médecins de la Principauté. Ce code, d'une modernité affligeante, puisqu'il fait l'objet d'une Ordonnance-loi de 1943, avait donc été visé à l'époque par le Gouvernement à un moment où les mentalités étaient très conservatrices et cela est un euphémisme.

HYPOCRISIE !

Hypocrisie ! Par ce projet de loi minimaliste, le Gouvernement continue à dire à nos femmes et à nos filles : « pas de ça ici ! ». En d'autres termes : « allez faire ça ailleurs ! ». Il ne faut d'ailleurs pas aller bien loin : à 20 km, tout peut se faire simplement et dans de bonnes conditions. Quelle grandeur !

Hypocrisie ! Pourquoi employer des médecins gynécologues, des spécialistes de l'échographie fœtale, pourquoi acquérir des échographies en trois dimensions avec tous les raffinements techniques, pourquoi permettre la réalisation de tests de dépistage, amniocentèses, analyses génétiques, si, au terme de ces examens, la loi dénie le droit d'interrompre sa grossesse à la femme qui porte un embryon malformé, qui n'est pas viable ou qui présentera de tels handicaps que la vie du futur enfant ou adulte et de sa famille sera un vrai calvaire ?

Hypocrisie ! Il est très facile, en suivant des principes moraux et éthiques, tous très respectables, de décider de façon péremptoire d'obliger les parents à laisser naître des enfants gravement atteints. Ce ne sont pas ces bien-pensants qui vont assumer, au quotidien et pendant une vie entière, les soucis, l'angoisse, le calvaire qu'ils imposent. Et si une vie ne suffit pas, ce ne sont pas ces doctes penseurs qui vont s'occuper de ces êtres fragiles et

dépendants après la disparition de leurs parents. La société y pourvoira ! Est-ce cela une attitude responsable ?

Hypocrisie ! Car pourquoi continuer à conseiller l'usage du préservatif masculin ou féminin, pourquoi autoriser la prise de pilules contraceptives, pourquoi mettre en place des dispositifs intra-utérins (stérilet), pourquoi fermer les yeux sur les pilules contraceptives ou pilule du lendemain ? Pourquoi autoriser des femmes et des hommes non mariés à habiter ensemble ?

Hypocrisie ! Pourquoi ne pas appliquer les lois punissant l'interruption de grossesse ?

Va-t-on mettre en prison les femmes coupables de tels actes « barbares » ?

Va-t-on emprisonner les médecins ou auxiliaires médicaux qui réalisent ces actes car eux ne bénéficient pas de la dépénalisation prévue dans ce nouvel avorton de projet de loi.

TRISTESSE !

Non pas pour le travail législatif d'élaboration de la défunte proposition, n° 187, le travail est fait et permettra de revenir à la charge car les mesures proposées étaient/sont justes et modernes. Elles s'inscrivent dans l'évolution normale des sociétés modernes et le travail de la représentation nationale est de faire évoluer la société.

Tristesse ! Pour les couples qui vont demain se retrouver confrontés aux problèmes non réglés.

Tristesse ! Pour ces femmes qui devront comme des voleuses ou des délinquantes partir à l'étranger pour réclamer ce qui est naturel : évacuer un embryon conçu dans le cadre d'un viol ou d'un inceste. Embryon conçu sans amour pour l'autre, sans volonté de contribuer dignement à la croissance et à la diversité de l'humanité. Évacuer un embryon qui est sûrement amené à vivre, le jour où il naîtra, une vie de souffrance et de handicap.

Tristesse ! Pour mon pays qui n'accepte pas sur ce point précis d'avancer, dans un chemin de dignité, de décence et de responsabilité.

Tristesse ! Car le texte que nous avons voté était mesuré et que le Gouvernement aurait pu ce soir proposer de reprendre nos propositions !

Le Gouvernement s'est cabré mais, malheureusement, le risque est de conduire certains extrémistes à demander une légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, l'IVG. Nous ne voulions et nous ne voulons pas de cette légalisation extrême. Dans les grands pays, cette possibilité d'IVG a conduit à considérer cette procédure comme un moyen banal de contraception ce qui est terrible et stupide, compte tenu des conséquences physiques et psychologiques de ces actes surtout s'ils sont répétitifs.

Tristesse que l'on continue à confondre société moderne et préceptes dogmatiques, que l'on impose aux autres des systèmes de pensée qu'ils ne partagent pas.

Tristesse que l'intégrisme gagne ce soir. A mon sens l'intégrisme – et les exemples en sont nombreux – ne peut conduire qu'à des catastrophes (perte de libertés, guerres, conflits).

Je le répète, en tant que Conseiller National, médecin mais surtout être humain dans la société monégasque, je suis consterné, triste devant la reculade et l'hypocrisie de notre Gouvernement.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur ROBILLON. Vous êtes deux à demander la parole, mais Monsieur le Ministre d'Etat souhaite faire une déclaration.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement faire un rappel au règlement de votre Assemblée, Monsieur le Président. Il n'est pas normal, et c'est prévu dans votre règlement et ce n'est pas conforme à la démocratie, que le public intervienne, applaudisse, se manifeste. Donc, sachez que si vous ne remettez pas d'ordre, c'est le Gouvernement Princier qui se retirera. Mais c'est la règle et c'est une règle démocratique de base, nous ne sommes pas une Assemblée où tout le monde peut applaudir....

(Brouhaha dans le public).

M. le Ministre d'Etat.- Je suis désolé, Messieurs, relisez l'histoire....

M. le Président.- S'il vous plaît, je vous demande, je demande au public...

(Brouhaha dans le public).

M. le Ministre d'Etat.- ...relisez l'histoire, vous n'avez pas le droit de m'interpeller... tous les élus ont le droit de m'interpeller, mais pas vous ! Pas vous !

(Brouhaha dans le public).

M. le Président.- S'il vous plaît, je demande au public de se taire...

Je vous demande de vous taire, conformément au Règlement intérieur. Par contre, Monsieur le Ministre d'Etat, vous me permettez de vous dire, parce que c'est un des rares sujets où, malgré mon âge inférieur au vôtre, j'ai un peu plus d'expérience que vous en ce domaine, c'est celui des débats dans cet hémicycle, parce que moi

j'y siégeais déjà en 1988 et permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'il a toujours été parfaitement admis et sous tous les Présidents qui m'ont précédé, que le public applaudisse.

Le public a le droit d'applaudir. Par contre, il ne peut pas interrompre les orateurs et je demande au public de respecter cette règle. Il ne peut pas interrompre les Conseillers Nationaux ou les Membres du Gouvernement qui s'expriment, mais il a le droit, comme dans toute démocratie, d'exprimer par des applaudissements sa satisfaction. Cela a toujours été le cas dans les débats des séances publiques de notre Assemblée et j'entends bien, puisque c'est moi en tant que Président du Conseil National qui suis responsable de la tenue de ces séances et de leur organisation, j'entends bien que cela continue. Donc, oui aux applaudissements à la fin des interventions, mais pas aux interruptions. Je demande donc au public de ne plus interrompre les intervenants. Si malheureusement certains interrompaient encore les intervenants, le Règlement intérieur prévoit qu'on leur demande de quitter la salle. Je vous demande donc à tous, je le disais au début de ce débat, de la sérénité et du respect pour les opinions des autres qui, sur un sujet aussi délicat, je le sais bien, sont souvent enflammées et passionnées.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, vous me permettez de dire que je ne reçois pas cette leçon de démocratie car, relisons l'histoire, vous faites ce que vous voulez mais si le public continue à se manifester, le Gouvernement pourra se retirer, car je n'admets pas, je n'admets pas au nom de mes principes démocratiques qu'une Assemblée se détermine sous la pression directe de la population, ce n'est pas tolérable, il s'agit de l'une des règles principales de la démocratie...

M. Jean-Pierre LICARI.- Ça c'est une injure à l'Assemblée, Monsieur le Président, je vous demande de faire respecter l'institution !

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas une injure à l'Assemblée, vous le savez très bien, Maître LICARI ! Au contraire.

M. le Président.- Monsieur le Ministre et chers Collègues, je vous demande, s'il vous plaît, à tous de respecter le Règlement intérieur de notre Assemblée, c'est-à-dire de ne pas vous interrompre les uns les autres. Tout le monde va parler, tous ceux qui le souhaitent et qui me demandent la parole vont pouvoir le faire mais je vous rappelle, selon notre Règlement intérieur, article

46, qu'aucun membre de l'Assemblée ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Président et l'avoir obtenu et article 48 évidemment, on doit rester sur le sujet qui est à l'ordre du jour.

Je donne donc à présent la parole à Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Comme beaucoup de mes Collègues certainement ce soir, je dois au préalable exprimer ici non seulement ma tristesse, ma honte et ma colère devant l'archaïsme mais aussi devant le déni de démocratie que représente l'interruption de la procédure législative concernant une proposition de loi qui était déjà conçue, à mon sens, *a minima*, (je le rappelle encore une fois), sur l'interruption de grossesse pour motif thérapeutique et en cas de viol et d'inceste et que cette assemblée avait à l'époque très largement approuvée.

Même après votre déclaration, Monsieur le Ministre, j'ai encore du mal à comprendre les raisons qui ont poussé le Gouvernement à prendre cette décision.

L'obscurantisme est victorieux aujourd'hui. Nos Institutions viennent de faire la parfaite démonstration que l'Etat monégasque est inféodé aux promoteurs de dogmes. *Entre le Vatican et Paris, c'est à se demander qui gouverne à Monaco.*

Finalement les alternatives que vous nous proposez sont assez simples, Monsieur le Ministre, soit il n'y a pas de viol ni d'inceste à Monaco... Je vous rappelle qu'il y a quelques années, il n'y avait pas de sida, ni de violences conjugales non plus, rappelez-vous ces maux étaient miraculeusement arrêtés par nos frontières invisibles... soit, et j'aurais aimé vous l'entendre dire, vous considérez qu'il est normal d'envoyer en prison pendant cinq ans une femme qui avorterait de l'enfant de son père !!! Bravo.

Vous avez réussi à ériger l'absurdité en dogme, quelle belle image pour un pays qui se veut une société modèle et un modèle de société... J'ai honte ce soir !

Je suis catholique et croyante mais, comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Europe, je n'ai aucun mal à conjuguer ma conviction intime avec la liberté de tous ...

Si la religion souhaite imposer ses valeurs, qu'elle le fasse par le prêche dans une église et qu'elle laisse les responsables politiques s'occuper du temporel. C'est ainsi que tout un chacun conçoit un état moderne.

J'espère simplement que vous avez bien pesé la douleur que peut représenter un viol, un inceste ou un accident de vie qui condamne une femme à accepter un enfant durant toute son existence, même si elle ne s'en sent pas la force, le courage ou la foi.

A moins que le message, comme l'a dit mon Collègue ROBILLO, que vous souhaitiez passer ne soit : « allez faire ça ailleurs » !!! Dans ce cas, quelle belle manière de faire de la morale et de la prévention...

Il y a peu le Portugal s'est prononcé en faveur de l'IVG par référendum. Personne ne peut nier l'attachement que ce pays a pour la religion catholique et pourtant la population a décidé qu'une liberté n'était pas une obligation, qu'être moderne ne signifiait pas nécessairement le renoncement à sa culture, à ses traditions ou à ses croyances.

Je suis pour ma part convaincue que les Monégasques sont tout aussi respectueux de la famille et de la religion que les Portugais mais tout aussi modernes et responsables.

Je regrette donc que nous n'ayons pas de procédure équivalente au référendum et je suis conduite ce soir, formellement et publiquement, à en demander l'instauration.

Je n'aurais jamais pensé en arriver là mais le pouvoir politique et la population de ce pays ne peuvent pas rester à ce point déconnectés que le Gouvernement rejette, sans la moindre explication cohérente, Monsieur le Ministre, un texte proposant une interruption de grossesse cantonnée aux motifs thérapeutiques et à ceux d'inceste et de viol !

A une période de l'histoire du monde où l'on assiste à une recrudescence de la violence, de l'intolérance et du fanatisme religieux, j'avais osé espérer que Monaco se rangerait résolument du côté de la tolérance et de la liberté.

Mais nous voilà placés dans le concert des nations qui permettent à une religion de dicter sa morale au plus grand nombre sans même leur demander leur avis...

Triste jour pour notre pays !

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Madame PASQUIER-CIULLA.

Vous êtes nombreux à vouloir intervenir. J'ai relu, pendant que j'écoutais ma Collègue, l'article 52 de notre Règlement intérieur qui dit que toute attaque personnelle, toute interruption troublant l'ordre de la séance sont interdites. Je peux vous dire que j'ai un peu d'expérience des débats du Conseil National au cours des vingt dernières années, Monsieur le Doyen vous en avez plus que moi, mais jamais le Président Jean-Charles REY, jamais le Président Jean-Louis CAMPORA et jamais moi-même n'avons considéré qu'applaudir à la fin d'une intervention, c'était troubler l'ordre. C'est comme cela que j'entends bien continuer à mener nos débats,

conformément à notre règlement intérieur, mais interrompre un orateur, c'est troubler l'ordre. Donc, je le rappelle encore une fois à tous, je ne l'admettrai pas.

Nous écoutons tous nos Collègues, et ils sont nombreux, qui demandent la parole. Tout d'abord Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

« Notre existence ne commence pas avec nos premiers vagissements. Notre véritable anniversaire remonte au jour où nous avons été un reflet dans l'œil de notre père, voire un souhait dans le cœur de notre mère. La vie est un don de Dieu, dès qu'on y touche, on touche à l'œuvre du créateur ».

Voilà pourquoi le Gouvernement vient de mettre un terme à notre proposition de loi sur l'interruption médicale de grossesse. À l'occasion il nous rappelle aussi, qu'il est le seul à pouvoir décider, ou pas, d'interrompre les choses.

Cette démonstration de force tombe mal.

En premier lieu parce que cette décision n'est pas représentative de l'avis majoritaire des femmes monégasques ; ensuite parce que le retrait de ce texte se situe dans un contexte où les sujets de conflits sérieux entre nos deux Institutions ne manquent pas :

- Désaccord sur les conditions d'accession à la propriété dans les immeubles de l'Etat ;
- Désaccord sur le contrôle financier des personnes bénéficiant de subventions de l'Etat ;
- Désaccord sur la gestion de la SBM.

Pourtant, le texte sur l'interruption médicale de grossesse était clair, respectueux de la religion catholique et protecteur de chaque femme en lui laissant le libre choix.

Ce soir, je ne suis même plus déçu, je suis hors de moi à l'idée que nous continuons de subir, que les Monégasques continuent de subir, dans de nombreux domaines, le diktat d'une poignée de personnes issues du Gouvernement, de l'Administration ou de la société civile, qui ont toutes un objectif commun : notre disparition pour mettre fin à la parenthèse démocratique que nous avons ouverte en février 2003.

Pour revenir sur le retrait de notre proposition de loi, il me semble que l'Eglise devrait s'interroger sur les limites de son immixtion excessive dans les sujets de société. Je doute que l'immense majorité des catholiques, qui reconnaissent l'autorité du Pape en matière de dogme et de morale, partagent son point de vue sur la régulation des naissances qui prétend que quand on

aime, on ne compte pas ses enfants. Quand le Pape dit : « pas de préservatif », malgré le SIDA, c'est un appel à des comportements barbares et criminels.

Ceux qui se sont opposés à notre proposition de loi sont sûrement les mêmes qui militent contre l'effroyable dissolution des mœurs qui essaie de se faire passer pour de la modernité. Ils considèrent que les femmes ont déjà obtenu une âme, elles ne vont pas en plus prétendre qu'elles ont un corps !

Alors que le concile Vatican II, en 1965, annonçait des réformes qui devaient conduire l'Eglise vers des idées plus libérales, les catholiques ont perdu leur latin et l'Eglise se trouve aussi débordée qu'un berger privé de chien et obligé de courir après chacun de ses moutons.

Si la foi peut soulever des montagnes, il est encore temps pour elle qu'elle fasse preuve de tolérance et de charité.

Merci.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

La parole est à présent à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Il n'est jamais agréable de voir le Gouvernement interrompre un processus législatif et faire passer à la trappe une proposition de loi votée par le Conseil National.

Monsieur le Ministre, vous venez de nous donner des explications que je qualifierais de « sommaires » ; doit-on s'en contenter ? Sûrement pas ! Le Gouvernement a une justification, il retire le texte et il en dépose un autre dans la foulée, c'est le projet de loi, n° 839, et j'avoue que la lecture de ce projet de loi m'a sidéré. Alors, comme l'ont déjà dit mes Collègues, c'est loin d'être un texte de progrès puisqu'il reprend les dispositions du Code de déontologie des médecins de Monaco, qui date de 1943, donc on a aujourd'hui un texte qui a soixante ans de retard...

Sur la forme enfin, on peut trouver étrange que le texte proposé par le Gouvernement reprenne, *in extenso*, l'article 248 du Code pénal, alors qu'il suffisait simplement de faire deux ajouts et on peut se demander si un article voté deux fois à quelques années d'intervalle a une valeur juridique supérieure. La disposition qui concerne l'autorisation parentale nécessaire pour pratiquer une interruption thérapeutique de grossesse sur une jeune fille mineure et dont, je le rappelle, la vie est en danger, est choquante. Elle donne pratiquement aux parents le droit de vie ou de mort sur leur enfant.

Par ailleurs, je trouve déplorable et indigne que le Gouvernement n'ait pas repris les dispositions de la proposition de loi qui concernaient les femmes victimes d'inceste ou de viol. Ces femmes, en plus de la souffrance causée par le crime qu'elles ont subi, doivent endurer l'épreuve d'une grossesse non désirée et la naissance d'un enfant qui peut être vécu comme le prolongement de cette atteinte à leur intégrité physique que représente le viol. Le viol et l'inceste sont des crimes et le Gouvernement avec le texte qu'il nous a présenté ce soir protège l'existence des conséquences du crime.

Il est aussi pour le moins paradoxal de voir notre pays qui se veut à la pointe de la lutte contre les crimes commis contre les enfants, fermer les yeux sur une des conséquences de l'inceste les plus difficiles à vivre pour les adolescentes qui en sont victimes.

Cette attitude n'est pas à l'honneur de Monaco et nous fait perdre notre crédibilité sur le sujet.

Je voudrais dire aussi que la proposition de loi que nous avons votée était faite avant tout pour apporter une solution et donner un libre choix à des femmes qui traversent des moments particulièrement dramatiques de leur existence. Moment de souffrance intolérable pour les femmes victimes de viol ou d'inceste et comment ne pas évoquer le choc que constitue pour les familles la découverte d'une grave malformation fœtale, découverte qui transforme ces instants de bonheur que sont la grossesse et la naissance attendue d'un enfant en instants de tristesse et de désespoir. Et devant ces souffrances et ce désespoir, que fait le Gouvernement ? Que fait notre pays qui se veut selon l'expression consacrée « un pays modèle et un modèle de pays » ? Eh bien presque 2000 ans après, il fait comme Ponce PILATE, il s'en lave les mains. Après tout nous dit-on, elles n'ont qu'à aller se faire avorter à Nice ! Indifférents comme Ponce PILATE aux souffrances engendrées par son attitude, notre Gouvernement et notre pays apportent une réponse indigne à des situations particulièrement dramatiques. Cette attitude, le Conseil National ne peut l'accepter. A titre personnel, je ne voterai pas pour le texte en l'état et j'invite mes Collègues à user abondamment de leur droit d'amendement pour que nous puissions avoir un texte digne de notre pays et des valeurs humanistes qui nous animent.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

La parole est à présent à Monsieur Bruno BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'exprimer un avis, un point de vue, différent.

Pour ma part je n'ai pas voté la proposition de loi, n° 187, car je considérais que le sujet de l'avortement en général, y compris pour malformation du fœtus ou en cas de viol ou d'inceste, est un sujet grave méritant une concertation très large assortie d'une étude exhaustive sous tous ses aspects, notamment médicaux, philosophiques, religieux et sociologiques.

Je votais néanmoins l'article qui tendait à harmoniser le Code pénal avec le Code de déontologie médicale en autorisant l'interruption de grossesse lorsque la vie de la mère est en danger et, dans l'optique d'une certaine dépénalisation, l'article supprimant le retrait de l'autorité parentale dans tous les cas d'avortement, peine apparaissant comme particulièrement infamante et inhumaine.

Je ne peux donc qu'apprécier l'avancée opérée par ce projet de loi, présenté aujourd'hui par le Gouvernement, dans la mesure où il correspond en grande partie aux souhaits de dépénalisation que j'avais exprimés et applicables facilement dans un premier temps.

Fidèle à mes convictions, notamment religieuses, et respectant la position de l'Eglise prônant la protection due à l'être vivant y compris à son stade embryonnaire, je ne prendrai évidemment pas le parti d'une libéralisation de l'avortement.

Cependant en vertu de principes chrétiens, partagés aussi par d'autres communautés (la compassion, le pardon), je pense qu'une réflexion pourrait être engagée pour avancer beaucoup plus avant sur la voie de la dépénalisation.

En effet, continuer à envisager des peines de prison à l'encontre de mères de famille me paraît vraiment choquant et inapproprié.

Ne pourrait-on imaginer, c'est une réflexion, de recourir pour chacun de ces cas qui met en jeu des souffrances physiques et mentales – à ce propos, la santé mentale est une notion qui reste insuffisamment prise en compte – de recourir donc à la consultation d'un Conseil de sages composés de médecins, de religieux et d'autres représentants de la société comme, en particulier, les mères de famille ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY.

Nous écoutons notre Collègue Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai écouté avec émotion les

interventions de mes différents Collègues et je crois qu'ils ont tout, presque tout dit. J'ajouterai simplement que, personnellement, j'attendais cette réaction du Gouvernement et je ne suis pas étonné. Je ne suis pas étonné parce que les prémices, je crois les avoir ressenties lors d'un débat au moment du vote du Budget, un débat concernant un point – ô combien dérisoire – comparé au point très grave qui nous occupe aujourd'hui. Mais, la chose était prévisible et elle est arrivée. Donc : atterré oui, étonné pas vraiment.

Je me bornerai à ajouter, c'est un mauvais jeu de mots, que le Gouvernement fait preuve d'un immense cynisme en faisant avorter le processus législatif d'une loi pourtant uniquement pétrie d'humanité et qui, quelque part, réunit pour une fois l'ensemble des élus, toutes tendances confondues. De cela, il semble que l'on n'en tienne pas compte non plus.

Alors sur les quelques points que je pense devoir ajouter, Bruno BLANCHY a déjà évoqué cela, je vous rappelle qu'en tant que médecins, nous sommes tenus actuellement d'attacher au moins autant d'importance à l'intégrité ou à la santé psychique et mentale des individus qu'à leur santé physique. Il semble qu'on l'ait oublié une fois de plus.

Quant au point qui concerne les mineures, écoutez, je ne peux qu'être étonné, à une époque où tout converge dans les pays occidentaux, dans les pays européens, à considérer l'enfant, l'adolescent comme un individu à part entière, de ne pas retrouver du tout cette notion puisqu'on fait appel effectivement à un parent ou tuteur pour prendre la décision.

Par ailleurs, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a été amenée à condamner la Pologne pour une application *a priori* non conforme de ce que l'on peut appeler justement les textes concernant l'interruption thérapeutique de grossesse. Alors, s'agissait-il en l'occurrence d'un danger physique important? Est-ce que la santé de la mère était gravement menacée? Écoutez, je vous laisse seul juge : il s'agissait du risque d'aggravation importante d'un défaut de vision. Le Conseil de l'Europe, dans un jugement particulièrement circonstancié, a délibérément condamné la Pologne pour avoir refusé l'avortement thérapeutique à cette femme. Il s'agit d'une affaire qui date de quelques semaines seulement.

Enfin, en ce qui concerne les autres pays, on peut se pencher indéfiniment sur beaucoup de pays ; on a égrainé les noms, mes Collègues l'ont fait, de différents pays d'Europe, pas des moindres, des pays où le catholicisme est bien implanté pourtant, nulle part on ne trouve semblable position sur ce problème. J'ai été obligé d'aller beaucoup plus loin pour trouver un pays

qui, peut-être, peut vous soutenir dans cette démarche puisqu'il est en train d'envisager de revenir sur les décisions prises il y a quelques années en matière d'interruption thérapeutique de grossesse, il s'agit du Nicaragua.

Personnellement, ayant recherché les causes que les analystes politiques donnent à ce projet au Nicaragua, il semble qu'elles soient purement opportunistes et politiques et destinés à s'approprier les voix, bien nécessaires dans leur parlement, d'une petite fraction d'extrême droite.

Alors, très franchement, je n'espère qu'une chose, c'est que le Gouvernement sera capable de revenir sur ses décisions, de modifier effectivement son attitude parce que, là, je crois que nous ouvrons un schisme, le mot n'est pas employé par hasard, un schisme extrêmement grave et je ne pense pas que ce Parlement soit décidé à baisser la tête.

Merci.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est à présent au Vice-Président, Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Avant mon intervention je voudrais quand même, Monsieur le Président, m'élever contre quelque chose qui a constamment lieu depuis le vote de la proposition de loi, c'est que le quotidien local a volontairement, chaque fois qu'il en a parlé, parlé d'IVG et non d'interruption médicale de grossesse. Encore aujourd'hui. Ce mélange n'est pas très heureux et je pensais que c'était une profession où il y avait de la déontologie aussi.

Je déplore la décision du Gouvernement de ne pas donner suite à notre proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse.

Je déplore que le Gouvernement Princier refuse aujourd'hui de franchir un pas fondamental dans le progrès social, mais sachez que je n'abandonne pas le combat !

Dois-je vous rappeler, Monsieur le Ministre, que dans un rapport du Conseil de l'Europe daté du 25 février 1993 portant sur l'égalité entre femme et homme et le droit au libre choix de la maternité, il est dit que « choisir entre l'interruption ou la poursuite d'une grossesse doit, en dernière analyse, être le droit de la femme, selon la législation nationale et à la lumière du diagnostic médical » ?

Dois-je vous rappeler que ce droit est implicite dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, interprétés à la lumière des conditions sociales contemporaines et des connaissances médicales dont nous disposons aujourd'hui ?

Dois-je vous rappeler également que le Comité des Droits Sociaux des Nations Unies, en mai 2006 dans son point 15, note avec préoccupation que l'avortement est illégal en toutes circonstances dans l'ordre juridique monégasque et recommande à l'Etat, dans son point 23, de réviser sa législation et d'envisager des exceptions à l'interdiction générale pour des considérations d'ordre thérapeutique et dans le cas où la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste ?

Dois-je vous rappeler enfin, Monsieur le Ministre, que la Principauté de Monaco a ratifié la Convention pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en décembre 2005 ?

Alors, je vous le dis, Monsieur le Ministre, et je le déclare solennellement devant tous, au nom des Monégasques qui nous ont élus : la Principauté de Monaco doit grandir et elle ne pourra pas indéfiniment rester un pied en avant et un pied en arrière en attendant le signal du départ qui ne vient toujours pas.

Si nous voulons, ce qui est légitime, participer au concert des nations, il y a urgence et nécessité à harmoniser nos lois et à faire une fois pour toutes ce premier pas qui signera notre entrée dans la modernité.

Je ne doute pas que vous ayez mesuré l'impact qu'aura votre décision de retrait au niveau de l'image de Monaco à l'international !

Je vous remercie de m'avoir écouté et je ne doute pas que vous m'ayez entendu.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

La parole est à Monsieur le Doyen, Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Sans entrer dans un débat trop pesant et répétitif, je souhaiterais rappeler qu'au cours de la séance publique du 10 octobre 2006, j'étais intervenu sur la proposition de loi, n° 187, que j'avais d'ailleurs votée – en affirmant, je me cite : « j'aurais préféré une simple modification législative qui aurait abouti à ce que les médecins, chirurgiens, sages-femmes ou pharmaciens qui auraient pratiqué un avortement thérapeutique n'encourent plus les poursuites visées à l'article 248 du Code pénal

monégasque ». Je conclusais ainsi : « tout en ayant la certitude que cette proposition de loi sera examinée par le Gouvernement en toute sincérité et en toute objectivité avant de nous revenir sous forme de projet de loi, etc... ». En effet, sans avoir eu le temps matériel d'étudier à fond ce nouveau projet de loi, n° 839, reçu au Conseil National le 28 mars dernier, mais pour en avoir saisi les principaux arguments, je dois avouer que je suis sincèrement atterré par la pauvreté de ce nouveau texte qui cache maladroitement la gravité du retrait par le Gouvernement de notre proposition de loi.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres Conseillers Nationaux, dans ce débat, qui souhaitent intervenir ? Oui, Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, la décision d'interrompre le processus législatif est lourde de sens, une décision d'un autre temps, d'une autre époque. Je voudrais vous faire part ce soir de mon amertume.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas été assez courageux pour accepter l'interruption de grossesse pour motif médical ou en cas de viol ou d'inceste, c'est-à-dire de dépenaliser cet acte dans un nombre très restreint de cas où la détresse physique et psychologique est avérée.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas su être réceptif aux injonctions des autres nations pour que la législation monégasque évolue sur ce point précis, notamment suite aux déclarations du Comité des Droits Sociaux des Nations Unies en mai 2006.

Je regrette que le Gouvernement ne se soit pas intéressé à la situation dans les autres pays d'Europe et, notamment, dans les monarchies catholiques comme la Belgique, le Luxembourg ou l'Espagne, où l'interruption thérapeutique de grossesse est possible.

Je regrette le manque de cohérence dans le discours du Gouvernement qui aurait dû comprendre que se doter en Principauté des meilleures techniques de diagnostic prénatal signifiait qu'il fallait savoir en tirer les conséquences. On ne peut pas pronostiquer de plus en plus tôt des maladies incurables sans proposer de solutions pour y remédier.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas su être assez lucide pour ouvrir les yeux sur la réalité. Ces situations existent aussi à Monaco et refuser de les prendre en considération n'est pas digne d'un Etat.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas su être assez responsable et laisse de fait la charge de l'interruption thérapeutique de grossesse au pays voisin. On ne peut pas se déclarer Etat responsable et refuser de traiter les sujets de société surtout lorsque ceux-ci dérangent.

Je regrette que le Gouvernement soit resté sourd à la voix des Monégasques et de leurs représentants élus car cette proposition a été votée à l'unanimité moins trois abstentions, soit très largement plus que la majorité UP/UNAM du Parlement, et couvre bien toutes les couches de la population.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas eu la volonté de comprendre que cette proposition, loin d'être une obligation, apportait un choix aux familles et permettait de ne pas ajouter au poids d'une décision difficile celui de peines d'amendes et de prison.

Je regrette enfin, et surtout peut-être, que le Gouvernement n'ait pas su être assez ouvert pour être réceptif à la tolérance, à la compassion et à l'écoute de la détresse d'autrui qui sont contenues dans cette proposition de loi.

Lors du dépôt de cette proposition de loi, le Parlement a choisi d'assumer sa responsabilité de législateur. Nous avons considéré qu'il n'était pas de notre ressort de porter un jugement moral sur l'acte ou d'obliger quiconque à faire une action que son cœur ou sa raison ne lui dictait pas mais de permettre aux familles de faire le choix qu'elles penseraient juste et qu'elles auraient, de toute façon, à assumer toute leur vie.

Je vous encourage à réfléchir à mes propos, à nos propos, ce soir, Monsieur le Ministre, je ne peux pas croire que vous ne les partagiez pas....

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN. Nous écoutons maintenant le Président de la Commission de Législation, Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, je tiens à vous dire que ce soir ma stupéfaction est totale.

Comment un Gouvernement responsable a-t-il pu présenter un tel texte au Conseil National? Après les débats qui se sont instaurés au sein de la population et dans les médias de notre pays, avez-vous vraiment cru que le Conseil National allait rester sans réaction? Je ne comprends toujours pas, mais en fait vous avez fait l'unanimité de toutes les tendances politiques contre vous, tendances représentées ici au Conseil National. Je

crois que vous avez raté une occasion historique de faire évoluer notre législation sur un sujet de société.

Des Conseillers Nationaux, femmes et hommes, responsables et courageux ont lancé un débat suite à deux articles de notre législation qui depuis toujours posent problèmes.

Le premier, c'est l'article 323 du Code civil et le deuxième l'article 248 de notre Code pénal. En fait, je considère que vous avez pratiqué la politique de l'autruche. Lors de la préparation de cette proposition de loi, qui était modérée et qui concernait l'interruption thérapeutique de grossesse, vous n'avez jamais voulu vous associer aux discussions. Certes, lorsque vous avez reçu cette proposition qui, et on l'a rappelé, a été votée à une écrasante majorité, puisque seuls trois Conseillers Nationaux se sont abstenus, vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous alliez l'étudier avec grande attention et ce que je constate, ce soir, c'est qu'il n'en ressort strictement rien. La seule avancée est la mesure que vous avez prise par la suppression de l'article 323, chiffre 4, du Code civil. Je pense que le Gouvernement aurait pu la prendre comme cela, il y a cinq ans, il y a trois ans, sans problème.

Alors, moi je vous le dis franchement, je considère ce soir que ce jour est triste et je vous décerne pour cette affaire, un zéro pointé. En effet, je considère que le Gouvernement ne sort pas grandi dans cette affaire. Alors, maintenant, que va-t-il se passer? Eh bien, Monsieur le Ministre, il y a un texte, il est déposé au niveau du Conseil National; le Conseil National va l'étudier et, vous vous en doutez bien, il va l'amender et de nouveau, vous allez vous retrouver dans une drôle de situation, situation que malheureusement avant ce soir, le Gouvernement, reconnaissez-le, n'a pas voulu assumer pleinement et cela je le regrette.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Est-ce qu'il y a encore des élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de ce débat? Il n'y en a plus. Je tiens en conclusion à exprimer mon profond regret que notre proposition de loi, votée pourtant par vingt et un Conseillers Nationaux, donc à la quasi-unanimité le 10 octobre dernier, moins 3 abstentions de Messieurs BOISSON, PALMARO, et BLANCHY, n'ait pas été retenue par le Gouvernement.

Pourtant, vous l'avez dit avant moi, chers Collègues, notre texte était équilibré, il était modéré, il était consensuel.

Nous y réaffirmons notre opposition à l'avortement, à l'IVG, Jean-François ROBILLON l'a bien dit tout à l'heure.

Nous y réaffirmons notre respect de l'Eglise Catholique monégasque, nous réaffirmons notre respect profond de nos traditions et notre attachement aux spécificités de la Principauté, mais notre proposition de loi prenait aussi en compte les évolutions de la société moderne, les évolutions des mentalités et surtout elle tenait compte des intérêts et des droits des femmes de ce pays.

Oui, il est profondément regrettable que le Gouvernement n'ait pas montré plus de considération pour le travail du Conseil National quasi-unanime, pour ce consensus que nous avons trouvé entre tous les représentants du peuple monégasque. Pourtant, Mme FAUTRIER nous l'a rappelé tout à l'heure, les autres petits Etats catholiques d'Europe nous ont montré la voix depuis de nombreuses années, comme par exemple le Liechtenstein ou le Luxembourg.

Alors, il faut que vous sachiez, Monsieur le Ministre, que le Conseil National utilisera toutes ses prérogatives constitutionnelles pour amender le projet de loi du Gouvernement dans le sens de la modernité que nous souhaitons pour Monaco, dans le sens des droits des femmes de ce pays, pour prendre en compte les attentes d'une large majorité de ses habitants que nous représentons.

Lors de ce prochain rendez-vous, Monsieur le Ministre, lors du vote de ce projet de loi, je souhaite de tout cœur que le Gouvernement saura alors entendre les représentants élus quasi-unanimes des Monégasques, plutôt que quelques groupes de pression ultra-minoritaires et rétrogrades – et je ne pense pas à l'Eglise catholique – et qu'ainsi alors, la raison l'emportera et que le consensus pourra ainsi être trouvé entre nos Institutions. C'est aussi et surtout l'intérêt de la Principauté et de son image internationale d'Etat moderne, qui est en jeu.

Je veux terminer sur ce vœu et sur ce souhait, Monsieur le Ministre, rendez-vous donc très bientôt pour tout cela et pour ce débat.

(Applaudissements).

VII.

ANNONCE DES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée.

Sept projets nouveaux nous sont parvenus ; il s'agit des textes suivants :

1) *Projet de loi, n° 834, relative au reclassement des salariés déclarés inaptes par le médecin du travail*

Ce projet de loi nous est parvenu le 26 décembre 2006 et je propose, compte tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui va très prochainement en commencer l'examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2) *Projet de loi, n° 835, modifiant les dispositions du Code civil relatives au divorce et à la séparation de corps*

Ce projet de loi – qui fait suite à la proposition de loi, n° 177, votée le 27 juin 2005 par notre Assemblée – nous est parvenu le 28 décembre 2006. Je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille qui a d'ailleurs déjà commencé à l'étudier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3) *Projet de loi, n° 836, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel*

Ce projet de loi nous est parvenu le 24 janvier 2007. Je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

4) *Projet de loi, n° 837, portant modification des dispositions du Code civil relatives à l'enregistrement du gage*

Ce projet de loi nous est parvenu le 20 février 2007. Je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

5) *Projet de loi, n° 838, portant approbation de ratification du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*

Ce projet de loi nous est parvenu le 9 mars 2007. Je vous propose, étant donné qu'il est relatif à un protocole international, de le renvoyer devant la Commission des Relations Extérieures.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

6) *Projet de loi, n° 839, portant modification des articles 248 du Code pénal et 323 du Code civil*

Nous avons précédemment évoqué ce sujet puisqu'il s'agit du projet de loi déposé par le Gouvernement suite à l'interruption du processus législatif initié par le Conseil National avec la proposition de loi, n° 187 relative à l'interruption médicale de grossesse. Ce projet de loi nous est parvenu le 28 mars 2007. Je vous propose bien évidemment qu'il soit renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

7) *Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail*

Cet important projet de loi, que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années, nous est parvenu aujourd'hui même. Je vous propose bien évidemment de le renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

VIII.

ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI DÉPOSÉE SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

En vertu également de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient d'annoncer

la proposition de loi déposée dernièrement sur le Bureau de notre Assemblée.

Proposition de loi, n° 188, de MM. Bruno BLANCHY, Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITTLOT, MM. Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-Joseph PASTOR et Daniel RAYMOND, portant création d'un statut des artistes

Cette proposition de loi a été déposée le 25 février 2007 sur le Bureau du Conseil National. Elle fait suite à la proposition de loi, n° 186, que M. Fabrice NOTARI avait déposée et qu'il avait accepté de retirer lors de la séance publique du 6 juin 2006, afin que l'ensemble des membres de la Commission de la Culture soient auteurs du texte d'initiative parlementaire sur ce sujet. Si vous en êtes d'accord, je vous propose bien évidemment de la renvoyer officiellement devant la Commission de la Culture, laquelle a d'ores et déjà procédé à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

IX.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Pour finir l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents des Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par M. Jean-Michel CUCCHI, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, voici les projets de loi qui sont déposés :

1) *Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Date d'arrivée au Conseil National : 14 janvier 2003

Déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Examen et désignation du Rapporteur en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 12 mars 2003.

Envoi des questions au Gouvernement le 31 mars 2003 et réponses reçues le 5 août 2003.

L'examen de ce projet de loi a été suspendu dans l'attente du dépôt du projet de loi, n° 805, sur la SARL, remplacé par le projet de loi, n° 813, relative aux sociétés. Ensuite, ce projet de loi a été à nouveau examiné à partir du 15 février 2006, un nouvel envoi de questions au Gouvernement a été effectué le 27 juillet 2006, des réponses reçues le 4 octobre 2006 ; ces réponses ont fait l'objet d'un examen en Commission. Le rapport a été adopté le 8 novembre 2006 et envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006.

La Commission est toujours dans l'attente des observations du Gouvernement sur ce rapport.

2) *Projet de loi, n° 826, sur les activités financières.*

3) *Projet de loi, n° 827, relative aux fonds communs de placement et aux fonds d'investissement.*

Je vais lier ces deux textes qui sont arrivés au Conseil National le 3 octobre 2006.

Déposés en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyés devant la Commission.

Pour ces deux textes, la Commission a désigné un Rapporteur en la personne de M. Thomas GIACCARDI lors de la réunion de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 18 octobre 2006. Nous sommes en train d'étudier ces deux textes conjointement et d'établir une liste de questions qui sera très prochainement transmise au Gouvernement.

4) *Projet de loi, n° 832, prononçant la désaffectation, à l'avenue de l'Annonciade, de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Arrivé au Conseil National le 4 décembre 2006.

Déposé en séance publique le 11 décembre 2006 et renvoyé ce jour devant la Commission.

Pour l'instant, ce texte n'a pas encore été étudié par notre Commission.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Nous poursuivons avec Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

1) *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Date d'arrivée au Conseil National : 24 septembre 2001.

Déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Désignation du Rapporteur en la personne de M. Claude BOISSON à l'occasion de la Commission du 25 février 2005.

Approbation du rapport le 8 avril 2005, envoyé au Gouvernement le 20 avril de la même année, lequel n'a suscité aucune observation particulière.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 12 mai 2005, M. Franck BIANCHERI, alors Conseiller de Gouvernement pour les Finances, annonce que ce projet de loi devrait être voté, au cours d'une même session législative, en parallèle des autres textes constituant « le Code numérique » dont certains, déjà déposés, sont en cours de rectification par le Gouvernement pour prendre en compte les réglementations européennes et françaises intervenues depuis leur dépôt.

Par courrier en date du 20 octobre 2006, S.E. M. le Ministre d'Etat décide de suspendre le présent projet de loi en raison de récentes évolutions internationales en la matière.

2) *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Date d'arrivée au Conseil National : 22 février 2002.

Déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté sous l'ancienne législature puis a été repris dans le détail par la Commission de Législation nouvellement composée depuis 2003.

Désignation du nouveau Rapporteur en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO lors de la Commission de Législation du 7 novembre 2003.

Approbation du rapport le 18 juin 2004 et transmission de celui-ci au Gouvernement le 13 septembre de la même année.

Après plusieurs réunions de travail avec le Gouvernement afin de rapprocher les points de vue, un nouveau projet de rapport est adopté le 10 juin et transmis au Gouvernement le 4 août 2005.

Une dernière séance de travail visant à confronter les ultimes points de divergence entre le Gouvernement et la Commission a eu lieu en février 2006.

Il convient également de préciser que ce texte doit être analysé en perspective du projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat. En effet, ces deux projets forment un package et devront être votés simultanément.

3) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Date d'arrivée au Conseil National : 21 mars 2002.

Déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

4) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004.

Déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

L'étude de ce projet de loi a été initiée en octobre 2004 et la désignation du Rapporteur en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO est intervenue lors de la Commission du 23 septembre 2005.

Ce projet demeure en cours d'examen.

5) *Projet de loi n° 779 portant statut de la magistrature.*

Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004.

Déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Désignation du Rapporteur en la personne de M. Jean-Pierre LICARI lors de la Commission de Législation du 23 septembre 2005.

Approbation du rapport à l'occasion de la Commission de Législation du 28 octobre 2005 et transmission au Gouvernement le 15 novembre 2005.

Lors de la Commission de Législation du 2 mars 2006, il est décidé d'adresser dès le lendemain un courrier de relance au Gouvernement afin d'obtenir ses observations sur le rapport de M. Jean-Pierre LICARI.

L'examen d'un rapport modifié intégrant certaines

des observations reçues en réponse du Gouvernement a débuté. Son approbation pourrait rapidement intervenir et si vous me le permettez, Monsieur le Président, cela se fera la semaine prochaine.

6) *Projet de loi n° 782 modifiant le Livre premier du Code pénal.*

Date d'arrivée au Conseil National : 14 juin 2004.

Déposé en séance publique et renvoyé devant la Commission le 29 juin 2004.

L'étude de ce projet de loi, dont j'ai été désigné Rapporteur lors de la Commission de Législation du 15 novembre 2006, est aujourd'hui achevée et son rapport a été transmis au Gouvernement le 29 mars 2007. Il pourra ainsi être inscrit à l'ordre du jour d'une très prochaine séance publique.

7) *Projet de loi, n° 804, relative à la modification de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives.*

Date d'arrivée au Conseil National : 6 septembre 2005.

Déposé en séance publique le 24 octobre 2005 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte va prochainement débiter, M. Fabrice NOTARI ayant déjà été désigné Rapporteur à l'occasion de la Commission de Législation du 25 janvier 2007.

8) *Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions.*

Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005.

Déposé en séance publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

9) *Projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat.*

Date d'arrivée au Conseil National : 29 décembre 2005.

Déposé en séance publique le 19 avril 2006 et renvoyé devant la Commission.

Désignation du Rapporteur en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO lors de la Commission du 21 avril 2006.

Approbation du rapport le 12 octobre 2006 et transmission de celui-ci au Gouvernement le lendemain.

Le 2 mars 2007, le Conseil National est rendu destinataire des observations de S.E. M. le Ministre d'Etat rejetant en bloc le texte amendé. Ce courrier, examiné en Commission de Législation a fait l'objet d'une réponse dès le 26 mars 2007.

10) *Projet de loi, n° 823, portant Code de procédure pénale.*

Date d'arrivée au Conseil National : 18 août 2006.

Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

L'étude de ce texte, ô combien important mais aussi très fourni, 200 articles, n'a pas encore été initiée, mais M. Thomas GIACCARDI a d'ores et déjà été désigné Rapporteur lors de la Commission de Législation du 22 février 2007.

Pour finir, deux projets de loi :

11) *Projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques.*

Date d'arrivée au Conseil National : 9 août 2006.

Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission

12) *Projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information.*

Date d'arrivée au Conseil National : 9 août 2006.

Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Ils n'ont pas encore été examinés par la Commission de Législation.

A ce titre, compte tenu, d'une part, de la considérable charge de travail à laquelle la Commission de Législation doit faire face eu égard au nombre très important de textes en instance devant elle et, d'autre part, de l'objet de ces deux indissociables projets de loi, je propose, en accord avec le Président le Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que leur examen soit transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO. Lorsqu'on vous écoute et qu'on voit le nombre considérable de textes qui sont actuellement en cours d'étude à la Commission de Législation, votre proposition commune avec le Président de la

Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui a moins de textes à l'étude – on l'a vu tout à l'heure – semble pertinente. Votre suggestion peut permettre de faire avancer plus vite l'étude de ces textes.

Je vais donc mettre aux voix le transfert du projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques et du projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information, de la Commission de Législation à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Eh bien, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous voilà saisi, mais vous l'avez voulu, de ces deux projets de loi.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous en remercie, Monsieur le Président.

(Rires).

M. le Président.- Je donne maintenant la parole à Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS en sa qualité de Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, pour le texte à l'étude dans sa Commission.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 822, sur l'Education

Arrivé au Conseil National le 18 août 2006

Déposé au cours de la séance publique du 10 octobre 2006.

Le texte a été examiné par la Commission au cours de six réunions.

A l'issue de cet examen, une liste de questions a été envoyée au Gouvernement le 28 février 2007.

L'ensemble des Membres de la Commission souhaiterait examiner les réponses à ces questions au cours d'une réunion conjointe avec les représentants du Gouvernement en charge de ce dossier. En effet, nous préférierions procéder à un échange de points de vue plutôt que d'avoir des réponses écrites, ce qui permettrait un gain de temps et éviterait des navettes de courriers.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Pour finir, je passe maintenant la parole à Monsieur Daniel RAYMOND, en sa qualité de Président de la Commission du Logement, qui est saisi d'un texte très important.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 833, sur l'accèsion au droit d'habitation des appartements domaniaux.

Date d'arrivée au Conseil National : 6 décembre 2006.

Déposé en séance publique le 11 décembre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Le premier examen du dossier « Accession à la propriété des Monégasques » s'est réalisé lors de la Commission Plénière d'Etude du 21 juin 2005.

Un nouvel examen et approbation du document de synthèse, établi suite à cette Commission Plénière d'Etude, a été fait de nouveau lors de la Commission Plénière d'Etude du 17 janvier 2006.

Ensuite, un point sur le dossier lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 janvier 2006 a été réalisé.

Un point sur le dossier a été fait lors de la Commission Plénière d'Etude du 23 mai 2006.

Examen du projet de loi et désignation du Rapporteur

en la personne de Daniel RAYMOND lors de la Commission du Logement du 29 janvier 2007.

Envoi des questions au Gouvernement le 2 février 2007 et réponses reçues le 28 février.

Un point sur le projet de loi a été fait lors de la Commission Plénière d'Etude du 7 mars 2007.

Rappel de la position du Conseil National dans un courrier envoyé au Gouvernement le 21 mars 2007, dont nous nous réjouissons tous les jours d'attendre la réponse.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Daniel RAYMOND. Voilà, votre intervention clôture la présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National.

Notre ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

—
(La séance est levée à 20 heures 50).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
